

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litte-
rature & autres remarques curieuses.*

A O U T 1720.



A LUXEMBOURG
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M D. CC. XX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Aprobation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON continuera de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

83

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

A. ùt 1720.

A R T I C L E I.

Contenant deux Lettres de l'Empereur au Roi de Prusse, & au Duc de Wirtemberg, touchant le affaires de Religion dans l'Empire, & une reponse de S. M. Prussienne à S. M. Imperiale, avec quelques piéces de Littérature.

I. **Q**Uoi que les broüilleries survenues en Allemagne au su et de la Religion entre les Catholiques Romains & ceux de la Religion prétenduë Reformée, merite une attention particuliere, on s'est contenté jusqu'ici de n'en faire mention dans nos Journaux qu'autant qu'il étoit necessaire, pour ne pas laisser ignorer un événement qui dans la suite pourroit, peut être, ébranler toute l'Europe, & diviser le Corps Germanique. Quelques curieux qui veulent sçavoir jusqu'aux moindres particularitez d'une affaire, se plaindront, sans doute, de la brièveté avec laquelle j'ai exposé celle-ci; mais on leur repondra qu'il n'est pas possible dans

*Succinte Resumé
capitulaton
de ce qui s'est
passé au sujet
de la Religion
dans l'Empire
re.*

dans un si petit Recueil que celui ci, où il faut parler de tant de différentes choses, de particulariser si fort les faits, principalement quand ils fournissent une matière aussi abondante que dans cette occasion. Si nous avons été obligez de supprimer les fréquens Mémoires qui ont été presentez à S. A. S. E. Palatine de la part des Ministres des Rois d'Angleterre, de Prusse, des Etats Generaux & des Princes Protestans de l'Empire, ceux dans lesquels les P. Reformez ont repandus fort au long leurs griefs, les procédures qui ont été faites à ce sujet, & l'exposé de leurs plaintes à la Diette de Ratisbonne; nous avons aussi eu soin de ne pas laisser ignorer que ce differend a pris naissance à *Heydelberg* à l'occasion d'une partie de l'Eglise du *S. Esprit* dont les Protestans étoient en possession, & de la suppression de la quatre-vingtième question de leur Catechisme, dont les termes choquoient directement & la Religion & la personne du Souverain: que ce Prince pour empêcher les plaintes de ses Sujets P. R. avoit offert de leur faire bâtir à ses frais une Eglise, où ils pourroient plus commodément faire le Service Divin. Nous n'avons pas oublié de rapporter exactement que les temperamens qu'avoit pris S. A. E. pour donner satisfaction à ses Sujets P. R. n'ayant pas eu le succès qu'Elle en avoit attendu, la décision de ce differend avoit été portée à l'Empereur, auquel seul il appartient de maintenir les Constitutions & les libertez de l'Empire. Nous avons joint à cela la retraite de ce Prince d'*Heydelberg* pour aller faire ailleurs sa residence, les Decrets de S. M. Imperiale envoyez à la Diette de *Ratisbonne*,

des Princes &c. Août 1720. 85

bonne, les mouvemens du Corps Evangelique en demandant reparation de ses griefs, les démarches inquiètes de ses Ministres à cette Diette, à Vienne, & à la Cour Palatine, & enfin les violentes represailles qui ont été exercées dans les Etats des Princes Protestans contre les Catholiques Romains. Si nous avons omis quelque chose dans le recit succinct que nous avons fait de cette affaire, les trois Lettres suivantes pourront y suppléer abondamment, outre qu'elles sont absolument nécessaires pour l'intelligence de ce qui s'est passé. Nous les prometmes le mois dernier. La premiere est de S. M. I. & C. au Roi de Prusse, en reponse de celle que ce Prince avoit écrite le 29. Janvier dernier. La seconde est aussi de l'Empereur au Duc de Wittemberg, auquel le Corps Evangelique avoit adressé des Lettres de protection, sur les differends entre l'Evêque de Spire & les P. Reformez de son Diocese : & la troisième est une reponse du Roi de Prusse à S. M. I. par laquelle il essaye de justifier son procédé.

Lettre de Sa Majesté Imperiale & Catholique au Roi de Prusse au sujet des affaires de la Religion, &c.

Nous avons fermement esperé que Vôtre Dilection, sur le Monitoire que Nous ui avons envoyé le 5. Decembre dernier avec une douceur toute particuliere, au lieu d'un Mandement penal, qui, suivant les Constitutions de l'Empire, auroit très bien convenu à une entreprise aussi extraordinaire que la Vôtre, s'en seroit représenté d'elle même l'injustice,

*Lettre de
l'Empereur
au Roi de
Prusse.*

l'injustice, auroit pesé les loix fondamentales de l'Empire, qui y sont entièrement contraires. se seroit ravité, & par conséquent ne se seroit point voidie sur des represailles & des violences aussi injustes. Mais Nous avons été extraordinairement surpris de voir par vôtre reponse du 19. du passé, que non seulement vous porté à Nôtre très haute dignité Imperia e une atteinte, qui même n'a jamais été donnée à aucun Etat de l'Empire, comme si depuis la conclusion des Traitez de *Mu-st-r* & d'*Osnabrug*, qui ont tant coûté, Nous & Nos Prédecesseurs seulement n'avions point reçu justice sur les Griets survenus si souvent au sujet de la Religion, mais aussi que Vous Nous soupçonnez de prendre le parti du Clergé Romain, & de vouloir porter la parole en sa faveur. ce qui ne pourroit convenir à Nôtre fonction de Juge Suprême. Enfin Nous n'avons pas été moins surpris des raisons specieuses que Vous alleguez pour justifier & soutenir les violentes represailles que Vous avez exercé.

En premier lieu Nous ne pouvons que res-
 sentir très vivement ce que Vôtre Dilc-t-on
 s'entrepris contre Nôtre très haute dignité
 Imperia e & Nôtre fonction de Juge Suprême.
 Nous n'aurions jamais crû que Vôtre
 Dilc-tion, un des premiers Membres du St.
 Empire Romain, eût si peu de confiance en
 Nous, & si peu de souvenir & de reconnois-
 sance du pouvoir que Nôtre affc-tion & fa-
 veur Imperiale lui ont procuré. lors que néan-
 moins Vôtre Dilc-tion ne peut pas ignorer
 par la teneur expresse tant de la Bulle d'Or,
 que des Capitulations de l'Elect-ion Imperiale,
 suivant

suivant lesquelles Elle auroit dû se regler, en quoi consiste tout le pouvoir Imperial, & l'emploi de Juge Suprême qui en dépend; & par conséquent Vôtre Dilection n'auroit pas dû entreprendre de s'opposer à Nôtre juste Ordonnance Imperiale, ni sous pretexte de droit, ni sous quelque autre que ce soit, porter une atteinte dangereuse à Nôtre très-haute Jurisdiction Imperiale; & cela d'autant moins que le devoir de Vôtre Dilection envers Nous & envers l'Empire vous oblige plûôt à toutes sortes de secours contre les attaques du dedans & du dehors, que de Nous attaquer & de donner lieu à des divisions intestines dans le St. Empire Romain.

Et comme Vôtre Dilection dans sa Lettre avance librement & hardiment, comme une chose certaine & sans réplique, que depuis la conclusion des Traitez de Paix aucun Empereur Romain, ni Nous par conséquent, n'a voit jamais donné, que vous sachiez, le moindre secours juste & raisonnable, Nous aurions aussi fort souhaité que depuis ce terme de 70. ans que vous alleguez, Vous eussiez pû nommer un seul grief, au lieu que peut-être sous vôtre seule Regence on pourroit exposer plus d'attentats, de contraventions, & de faits, qu'on n'en pourroit, pendant tout ce tems, trouver à la charge de tous les autres Etats de l'Empire ensemble.

Puisque Vôtre Dilection n'a voulu prendre pour pretexte que le procedé de l'Electeur Palatin, elle devrait se souvenir que les violences illicites qu'elle a entrepris d'exercer d'une maniere indécente & intolérable contre nôtre Autorité de Juge Suprême, ont necessairement
fait

fait retarder l'affaire jusqu'à ce que Vôtre Dilection, premierement, ait fait une entiere restitution du Couvent de *Hammerleben*, & autres, & ensuite fait cesser les violences dont on peut dire en toute verité n'avoir jamais vû de pareils exemples depuis la Paix de *Westphalie*; sur quoi Nous renvoyons Vôtre Dilection à la teneur expresse tant du Traité d'*Osnabrug*, que de celui de *Munster*, & particulièrement à la Section 7 de l'Article 17 du premier, & à la Section 116. du second. On trouve amplement dans ces Traitez de quelle maniere les Etats de l'Empire doivent se conduire, & quelle rude peine est établie contre ceux qui y contreviennent. Ainsi Vôtre Dilection auroit dû plutôt reconnoître la douceur singuliere avec laquelle Nous en avons agi en vous envoyant un Monitoire rempli de nos bonnes intentions, plutôt que d'y donner une mauvaise interprétation.

Nous ne pouvons aussi comprendre comment V. D. peut dire qu'on ne donne point d'atteinte à nôtre Autorité Imperiale, pretend démontrer par le Resultat des exécutions, que chaque Etat de l'Empire, de son propre chef peut en venir à une execution militaire, lorsqu'il s'agit de quelque restitution, & que sous ce prétexte mal fondé & illusoire, elle croit pouvoir justifier un fait aussi peu Chrétien, que ce qui a été commis contre le Couvent de *Hammerleben*. Vôtre Dilection auroit pû mieux s'informer, puisque ce Resultat ne regarde que les restitutions qui devoient se faire alors, & nullement les contraventions futures; dont la décision nous appartient uniquement en qualité de Juge & d'Exécuteur

Suprême. Ce que confirment les susdits Articles des Traitez d'*Osnabrug* & de *Munster*, qui peuvent convaincre V. D. & détruire tout ce qu'on pourroit alleguer d'ailleurs. Outre que ledit Résultat n'accorde d'exécution qu'en vertu d'un Pouvoir & d'un Edict Imperial, & en consequence de nôtre très-haute Dignité & Autorité Imperiale, Nous ne souffrirons jamais d'être mis en paralelle avec Vôtre D., comme Nous esperons & Nous Nous persuadons que ce n'est point vôtre intention. Nous laissons V. D. responsable de ce qu'elle a dit d'injurieux en parlant du Clergé Romain, sous lequel on comprend tous les Ecclesiastiques & Princes Catholiques. Nous laissons aussi à un chacun à reconnoître le mépris & la haine que V. D. a fait paroître contre eux à cette occasion, aussi bien qu'à examiner le peu de fondement des represailles si expressément défenduës, que vous avez exercées envers le Couvent de *Hammerstein*, contre les Traitez de Paix qui sont les Loix fondamentales de la Religion, lorsque V. D. ni vos Etats n'ont aucun grief à alleguer contre ce Couvent. De cette maniere inouïe jusqu'à present il seroit permis à un chacun, toutes les fois qu'il lui plairoit, d'exercer les plus grandes violences contre un Etat de l'Empire, sans égard à Nous qui en sommes le Chef & le Juge Suprême.

Ainsi Nous laissons à V. D. à juger ce que deviendroient toutes les Constitutions de l'Empire, & si de cette maniere il ne surviendroit pas de plus grands troubles dans l'Empire Romain, après la Paix de *Westphalie* qu'ils ne l'ont été auparavant : ce que V. D. comme

un des principaux Electeurs & pilier de l'Empire, & par amour pour la commune Patrie, devoit plutôt prendre à cœur, que d'écouter les mauvais conseils de ses Univerfitez qui tendent à renverfer les Conftitutions de l'Empire fi claires & fi falutaires, & Vôtre Dilection devoit verifier ce qu'elle allegue dans fa Lettre, fçavoir, qu'il n'y ait plus de loi qui ait lieu, que tout eft fans fidelité, & que la bonne foi & la lûreté font aujourd'hui des chofes vaines & inutiles.

Enfin à l'égard des expreffions fi indécentes dont vous vous fervez en parlant de Nous comme Juge Suprême, Nous vous renvoyons feulement au Recés de l'Empire, & aux Capitulations de nôtre Election Imperiale, qui donnent affez à connoître nôtre Droit Imperial & Suprême de Protection fur Vôtre Dilection & fur ceux qui font de vôtre même Religion; que par confequent ce Droit Nous appartient uniquement en vertu de nôtre Dignité, & comme Protecteur de l'Eglife Chrétienne; & de toutes les Religions dans l'Empire: & qu'il n'y a point de Protecteur particulier établi pour les Etats Proteftans, comme effectivement aucun autre Etat Proteftant ne s'eft jamais avifé de prétendre une pareille chofe; à quoi Vôtre Dilection & plusieurs autres ne manqueront pas de s'opposer, furtout par raport à Vôtre Droit de Protection (*Jus Advocaria*) fur le Couvent de *Hammerfleben*, lequel néanmoins nous appartient d'une maniere plus éminente (*eminentiùs modo*) en qualité de Chef Suprême de tout l'Empire. B en moins encore pouvons nous reconnoître & accepter pour Intercefleur de
 tous

tous les Etats Protestans, qui même auroit de la peine à prendre part à de tels principes & à de pareilles entreprises. Mais Nous sommes tout disposés & prêts, en cas qu'il survienne des griefs sur vos propositions particulières bien fondées. Nous acquiter promptement de nôtre Fonction de Juge Suprême, & à faire tout ce qui peut & doit exiger la Justice que nous tenons du Tout Puissant & dont Nous sommes responsables. C'est pourquoi Nous attendons entièrement de V. D., comme en Pere de l'Empire Nous vous y exhortons encore en qualité de Prince de *Halsbrstadt*, que non seulement elle aura plus d'égard à nôtre très-haute dignité, mais qu'elle n'aura aussi d'autre volonté ni d'autre intention que celles qui conviennent à un Prince qui aime véritablement sa Patrie, afin de pouvoir prévenir par là des divisions dangereuses, & maintenir au contraire le repos intérieur du St. Empire Romain dans une union utile & louable: & Nous vous réitérons de vous conformer avec obéissance à nos précédentes Ordonnances Imperiales touchant la restitution du Couvent de *Hammersleben* & de Nous faire sçavoir convenablement que cela aura été exécuté dans l'espace de deux mois; afin que Nous ne soyons point obligés d'avoir recours aux Ordonnances moderées des Constitutions de l'Empire. Ce que Nous n'avons pas voulu cacher à V. D. suivant nôtre résolution Imperiale prise sur la susdite Lettre que vous Nous avez envoyée &c.

*Autre traduction d'une Lettre de Sa Majesté
Imp. & Cath. au Duc de Wirtemberg.*

SERENISSIME ET BIEN-AIMÉ COUSIN
ET PRINCE,

*Autre Let-
tre au Duc
de Wirtem-
berg.*

C'EST n'est pas sans beaucoup de surprise que Nous avons appris qu'une partie de l'Empire qui prend le nom de *Corps Evangelique*, a adressé à Votre Dilection des Lettres de *Protection & comme de Conservation* (*Protectorium & quasi Conservatorium*) & cela sous nôtre Nom comme Empereur Romain, sur des differends entre le défunt Evêque de *Spire* & son Diocèse, dont la plûpart ont été portez à nos Hautes Cours de Justice de l'Empire; & que depuis peu de jours ces Lettres ont été acceptées de vôtre part par vôtre Envoyé *Shultz* avec remerciement & obéissance, sur les ordres d'Etats qui n'ont pas plus d'autorité que vous, mais qu'on a aussi requis l'assistance du Landgrave de *Hesse-Cassel*.

Mais comme cela porte une atteinte manifeste aux Droits Suprêmes de la Majesté Imperiale (*Jura Majestatica & Reservata Imperatoria*) qui Nous appartient uniquement, surtout dans des choses où bien loin d'avoir refusé d'agir suivant nôtre très-haute Fonction d'Empereur & de Juge Suprême, Nous avons en vertu de cette Dignité, toujours prêté nôtre main Imperiale; & comme d'ailleurs d'avoir tenu cette affaire cachée aux Députez à *Ratisbonne*, qui font de la Confession d'*Ausbourg*; de quelque maniere que cela soit arrivé, est une entreprise qui tend à renverser tous les Statuts de l'Empire d'une maniere in-
ouïe

oûie jusqu'à present , & nullement tolerable de vôtre part , & à causer la ruine entiere du Corps Germanique ; Nous ne pouvons qu'être très-sensible à cette entreprise d'une partie de l'Empire , que Nous ne pouvons & ne devons envisager que comme une entreprise des plus hardies , & qui porte la plus grande atteinte aux Statuts & aux Constitutions de l'Empire , de même qu'à l'Autorité d'Empereur Romain.

C'est pourquoi Nous declaron aujourd'hui lesdites Lettres injustes , nulles , & de nulle valeur , & de nôtre Pleine-Puissance Imperiale les avons cassées & entierement annullées ; voulant de plus que Vôtre Dilection , sous peine d'encourir à la rigueur toutes les peines portées par les Constitutions & les Loix communes & fondamentales du St. Empire Romain , ait à recevoir nôtre Monitoire Imperial & paternel , & à s'abstenir d'autant plus d'une entreprise aussi dangereuse & frivole contre un Etat Membre de l'Empire , que certainement elle Nous exposerait non seulement aux peines portées contre les infracteurs de la Paix Domestique , mais aussi à la correction de Sa M. Imp.

Cependant Nous avons cette confiance certaine & gracieuse en vôtre moderation accoutumée & en vôtre zele pour la Patrie , que Vôtre Dilection non seulement s'abstiendra de pareille entreprise , & jugera en toute obéissance que tout ce que Nous lui recommandons est conforme aux Statuts de l'Empire , mais aussi qu'elle considerera & pesera mûrement les suites de cette affaire. Dans cette attente Nous vous assurons au surplus de nôtre affection Imperiale , & vous souhaitons toutes
fortes

fortes de biens. Donné dans nôtre Ville de Vienne le 9 Mars 1720 l'an 9 de nôtre Empire, & de nôtre d'Espagne le 17 sigé CHARLES, & plus bas FRÉDÉRICH CHARLES COMTE DE SCHONBORN.

Reponse du Roi de Prusse à la Lettre de l'Empereur du 17 Avril 1720.

TRE'S GRACIEUX EMPEREUR, &c.

*Reponse
du Roi de
Prusse à
l'Empereur.*

J'ai reçu les deux Lettres que Vôtre Majesté Imperiale m'a écrites du 23. & 24. Février dernier au sujet des affaires de Religion du Palatinat, les expressions fortes & peu amiables que je n'ai pas mérité de la part de V. M. I. & dont toutes les lignes sont pourtant remplies, m'ont presque fait hesiter si j'y devois encore répondre; d'autant que toutes les circonstances me font suffisamment connoître que V. M. I. qui, sans cela, est d'un esprit si genereux & si juste, est tellement préoccupée contre moi par mes adversaires, que tout ce que je pourrois dire contre ce que l'on m'impute, & sur des accusations qui n'ont aucun rapport à cette affaire, seroit inutile, & quelques solides que pourroient être mes representations, elles n'auroient aucun accès.

C'est pourquoi ainsi je m'en abstiens à dessein de n'entrer en aucune maniere dans le détail de cette quantité de reproches mal fondez que V. M. I. me fait dans les deux Lettres susdites; mais ce qui me console le plus, c'est que quand on voudra considerer sans prévention mes conseils, mes actions, & la maniere dont je me suis toujours conduit envers

V.

des Princes &c. Août 1720.

V. M. I. il paroît que c'est injustement & sans que j'y aye donné le moindre lieu, que des mal-intentionnez & des personnes qui me sont contraires, (que fait-on par quel motif ?) m'ont accusé auprès de V. M. I. par toutes sortes d'imputations inventées dont le tems découvrira la fausseté, & on ne sçaura prouver qu'en aucune chose j'aye oublié ce que je dois à V. M. I. & à l'Empire.

A l'égard de l'affaire de Religion du Palatinat en particulier, V. M. I. ne trouvera pas mauvais, que conjointement avec les autres Etats Protestans, j'aye tous les soins que Dieu & ma conscience m'obligent d'avoir pour conserver & maintenir ma Religion sur le pied qu'elle est établie par les Loix fondamentales dans l'Empire.

Et comme V. M. I. marque tant de mécontentement de ce que les Protestans ont fait jusqu'ici, j'espère que non seulement Elle témoignera une bien plus grande indignation contre les Etats Catholiques qui ont poussé beaucoup plus loin leurs violences, en opprimant leurs Sujets Protestans, & qui ont été les Auteurs de ces desordres; on ne voit pas encore à l'heure qu'il est que leur intention soit véritablement de s'en désister, ou de redresser quelque chose; car dans les deux griefs si connus du Palatinat par rapport à l'Eglise du *St. Esprit*, & au Catechisme, suivant les derniers avis que j'ai eu d'*Heidelberg*, on n'y a encore remédié à rien; & il y a même apparence que la chose restera comme elle est; cependant dans l'esperance que l'on redresseroit dans le Palatinat, ces procedez injustes & insoutenables, j'ai donné les ordres nécessaires

faire pour commencer effectivement à faire lever l'Ordonnance que pour cette raison j'ai faite contre les Catholiques dans mes Etats.

Au reste comme j'apprends que V. M. I. a mandé plusieurs choses à la Diette de l'Empire touchant la negociation de cette affaire de Religion, j'en attends les informations de Ratisbonne; & d'ailleurs cette affaire ne me regardant pas tout seul, mais interessant tout le Corps Evangelique, V. M. I. me permettra que je continuë à en concerter comme il faut avec les autres Etats Protestans; nous aurons unanimement & uniquement pour but de conserver la paix & la tranquillité dans l'Empire, de maintenir l'autorité de V. M. I. & de laisser jouir inviolablement les deux Religions de tout ce que les loix de l'Empire leur donnent.

En même-tems il faut que je prie V. M. I. de ne pas trop prêter l'oreille à ceux qui se donnent la peine de l'irriter de plus en plus contre moi, mais d'avoir plutôt la bonté d'être persuadée que je n'ai rien plus à cœur que le bien de la Patrie & le maintien des Loix fondamentales de l'Empire, à quoi je contribuerai aussi toujours de mon mieux, & confondrai en son tems par ma conduite même, tous ceux qui ont voulu insinuer à V. M. I. des sentimens contraires sur ce qui me regarde. Je serai toujours, &c. *A Berlin ce 27. Avril 1720.*

Dépuis ces Lettres écrites, on a vu dans nos Journaux ce qui s'est passé, & nous continuerons d'en donner la suite le plus exactement qu'il sera possible.

II. Le mot de l'Enigme du mois passé est la *Mouchette*, en voici deux autres.

Nous

Nez d'un pere commun, peut-être en même jour, *Enigmes*
Nous sommes trente deux, tous fort beaux,
faits au tour ;
Sous deux Chefs differens nous faisons deux
Armées,
Et de nos Commandans nous portons la livrée,
Quoi qu'ennemis mortels en tout tems &
faison,
Nous couchons pêle mêle en la même mai-
son :

Mais nous n'en sortons gueres,
Que pour nous déclarer une cruelle guerre.
Celui qui nous commande est tant soit peu
poltron,
Il évite les coups & craint fort la prison.
La Princesse au contraire, ainsi qu'une Ama-
zone,
Aux perils les plus grands expose sa personne ;
Au fort de la mêlée un courageux Soldat
Souvent change de sexe, & gague le combat.

Seconde Enigme.

JE suis un corps qui n'ai ni pieds ni mains ;
J'ai le ventre farci d'individus humains :
Je retourne avec eux dans le sein de ma
mere,
Lorsque je ne leur suis nullement necessaire.
Les pauvres très-souvent méprisent ma beauté ;
Les riches avec moi se piquent d'inconstance ;
Quand on me prend en liberté,
On n'a pas décente prestance.

III. On m'a prié d'avertir qu'au commen-

Avis.

cement d'Octobre prochain, on ouvrira une Classe de Philosophie à *Saarlois* chez les R. R. P. P. Augustins de cette Ville, qui jusqu'à present n'avoient enseigné que les Humanitez à la jeunesse. C'est au zele du Supérieur de cette Communauté, & au soin du Sr. Vanesson premier Echevin, aidé du secours de quelques uns des principaux Bourgeois, que l'on doit ce nouvel établissement, ces derniers fournissans aux frais necessaires, en attendant que la Ville soit en état de contribuer à l'entretien de ce Regent. On invite les Peres & les Meres des environs de cette Ville d'y faire étudier leurs enfans, & par là ils épargneront la grosse dépense qu'ils sont obligés de faire pour les envoyer dans les Villes étrangères ou éloignées.

IV. Voici une Fable nouvelle qui m'est tombée sous la main, qui ma paru assez bien faite & que je crois qu'on lira avec plaisir.

L'origine du Miroir, Fable.

Fable.

CONTRE *Vulcain* un jour *Venus* fort en colere,

(Entre femme & mari le cas est ordinaire,)

Lui dit pour premiere douceur,

Qu'il étoit laid à faire peur.

Vulcain nia le fait, c'est chose assez croyable,

Et *Venus* de le souvenir,

Et *Vulcain* d'en disconvenir.

Là-dessus grand debat, on s'échauffe, on murmure :

Peur de plus longue procedure,

Dont il eût pu mal avenir,

Vulcain voulut voir sa figure.

Le

Le voilà donc, qui clopin clopinant,
Et contre sa femme pestant,
Se retire en sa Forge: aussi-tôt il appelle
Et soufflets & marteaux; en sa main pleins de
zele,

Soufflets commencent de souffler;
Et marteaux à cabrioler:
Sont art ingenieux change le sable en verre;
Du liquide Cristal la Reine de Cythere
Avec plaisir voit couler les ruisseaux,
Ne pense qu'à ses nobles travaux;
Le Cyclope eut pris part: c'eut été grand dom-
mage

De mettre un si fragile ouvrage
Entre les mains de ces lourdeaux:
Aussi *Venus* leur fit plier bagage.
Cupidon de sa Torche alluma le brazzier,
L'agitant de son aîle; à ce petit metier
Il n'est pas aprentif: *Venus* polit la glace;
Tandis qu'ainsi chacun tracasse,
Fort attentif à son emploi,

*Mercur*e arrive & sans dire pourquoi,
On sçait qu'il est effronté comme un page;
Des mains de la Déesse il enleve l'ouvrage:
Aussi tôt qu'il y touche, ô surprenant effet,
Le miroir se trouve parfait.

Alors *Vulcain* voyant sa face,
Son tein noir & fuligineux,
Sa bouche & rous ses traits hideux,
Faisant une laide grimace.

Il s'éloigne en grondant de ce maudit Censeur;
Venus s'en approcha; puis avec un sourire
Le consulte à son tour: il eut soin de lui dire,
Entre mille autres veritez.

Qu'elle seule effaçoit toutes les Deitez;
Ce compliment, de la Déesse

Lui merita l'estime & la tendresse ;
 j'aurai, dit-elle, à toi souvent recours :
 Puisse-tu me plaire toujours.
 D'entre ses mains les *Graces* le reprirent,
 Avec plaisir toutes s'y virent.
 Même l'on dit que pour voir son museau,
 L'*Amour* fut prêt d'arracher son bandeau :
 Mais sa mere lui fit défense,
 Ce point, dit-elle, est trop de consequence :
 Mon fils, c'est un Arrêt de la celeste Cour,
 L'*Amour* doit être aveugle, ou cesser d'être
Amour.

ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
 en ESPAGNE, & PORTUGAL,
 à NAPLES & en SICILE, depuis
 le mois dernier.*

*La Cour
 revient à
 Madrid, &
 va ensuite
 à l'Escurial.*

I. *Madrid.* **L**E 28. Mai la Cour revint
 d'*Aranjuez*, à *Madrid*, &
 le 30. le Prince Regnant accompagné des
 Grands du Royaume, assista à la Proce-
 sion solennelle qui se fit à l'occasion de la
 Fête du St. Sacrement ; la Princesse son
 Epouse s'étoit renduë sur le Balcon de la
 Maison de Ville, d'où elle vit la ceremo-
 nie. Le 2. du mois suivant Mr. Schaub Se-
 cretaire du Comte de Stanhope eut une
 Audience particuliere, & Mr. Colster Am-
 bassadeur des Etats Generaux, en eut aussi
 une le 3. au matin. Le même jour après
 midi la Cour partit pour l'*Escurial*, où elle
 restera jusqu'au commencement du mois
 d'Août ; les Marquis de Grimaldo & Scotti
 avoient pris les devans quelques heures au-

des Princes &c. Août 1720. 101
paravant, & Dom Louis d'Acunha Ambassadeur de Portugal, & Mr. Schaub continuèrent de faire leur séjour à Zumpuzuelo, pour être plus à portée de la Cour.

II. Le Duché d'*Offune* ayant été ajugé par Sentence définitive du Conseil de *Castille*, au Comte de Pinto, ce Seigneur se couvrit le 30. Mai pour la première fois devant le Prince Regnant en qualité de Duc de ce nom & de Grand d'Espagne de la première Classe. Dès le 26. le nouvel Evêque de *Lugo* avoit été sacré dans l'Eglise des J.uites, & le 9. le Patriarche des Indes fit la Ceremonie de sacrer dans l'Eglise des Religieux de la Merci, celui de *Tarragona*, Dom Francisco Garcia de Pardinós-Villar Francos.

Dom Bernard-Marie Grimaldo, fils du Secrétaire d'Etat a été honoré de la Charge de Grand Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, & le Comte de la Torre de celle de Grand Sommelier de la Cour. L'Archevêché de *Toledo* qui étoit vacant a été donné à Dom Diego d'Astorga, ci-devant Evêque de *Barcelonne*, c'est le même qui a été nommé pour remplir la place de Grand Inquisiteur d'Espagne.

III. Au commencement du mois on reçut un Exprés de *Sicile*, avec la Convention pour l'évacuation de ce Royaume & de celui de *Sardaigne*, & on attendoit de jour à autre sur les Côtes de *Catalogne* & de *Valence* les Troupes qui doivent en revenir. Quoi que la guerre paroisse prête à finir, on ne laisse pas de tenir les Troupes complectes; & bien loin qu'on parle

d'en congédier aucunes, on travaille au contraire à la levée de 16. nouveaux Régimens dont les Officiers & les Soldats seront Espagnols naturels, sans qu'il soit permis d'y recevoir aucun Etranger.

*Commis-
saires nom-
mez pour
examiner
l'état des
Finances.*

IV. On étoit encore le 11. dans l'incertitude du lieu où se doit tenir le Congrès pour traiter de la Paix, & les Plenipotentiaires qui doivent y assister n'étoient pas encore nommez. Suivant les Lettres de même date on avoit établi des Commissaires pour travailler à examiner l'état des Finances de la Monarchie; & le Marquis Durand qui paroïssoit être tombé dans la disgrâce de la Cour, comme nous le dîmes le mois dernier, continuoit de faire les fonctions de sa Charge de Secrétaire d'Etat pour les affaires de la guerre. Le bruit couroit aussi pour lors qu'on alloit employer le grand nombre de Troupes qui sont sur pied, à une expédition contre les Maures en *Affrique*, & qu'on devoit incessamment transporter à *Ceuta* 25000. hommes pour en déloger les Maroquins qui tiennent cette Place bloquée depuis près de 20. ans.

V. La Princesse Regnante fit distribuer avant son départ pour l'Éscurial, 3000. écus à 160. pauvres Esclaves qui sont revenus de *Barbarie*, & qui ont été rachetez par les Religieux de la Trinité.

*Arrivée
d'un En-
voyé de Tos-
cane.*

VI. Il arriva vers le 6. un Envoyé du Grand Duc de *Toscane*, qui est vû de fort bon œil en cette Cour: & le Colonel Stanhope y étoit aussi attendu de la part du Roi d'Angleterre, pour travailler à apaiser les difficultés qui retardoient la tenuë du Congrès

des Princes &c. Août 1720. 103
grés, principalement en ce qui regarde la
restitution de *Gibraltar* que l'Espagne con-
tinuë de demander avec de grandes in-
stances.

VII. Quelques avis du 11. portent qu'un
Corps considérable de Troupes tant d'In-
fanterie que de Cavalerie étoit en marche
vers les Frontières de *Galice*; que celles
qui étoient dans la *Navarre* avoient eu or-
dre de se rendre du côté de *Jaca* où on
avoit envoyé un gros train d'Artillerie &
quantité de Munitions; & qu'on alloit au-
gmenter dans l'*Arragon*, les Fortifications
des Villes de *Balbastro*, *Mequinenca* &
Fraga. Que ces mouvemens & l'attention
de la Cour à faire remplit ses Magazins sur
ces Frontières, causoit quelques ombrages
aux Puissances voisines; mais que l'on igno-
roit encore quelle étoit la destination de ces
Troupes & les dessein de la Cour.

*Mouvemens
de Troupes.*

VIII. On publia à *Madrid* vers le 12. la
Suspension d'Armes entre l'Empereur &
les Puissances Alliées, avec les ceremonies
usitées en pareille occasion; & on fut infor-
mé par un Exprés qui arriva de *Sicile*,
qu'une partie des Troupes Espagnoles qui
étoient dans ce Royaume, s'étoient déjà
embarquées pour être transportées en *Cat-
alogue*. Comme la paix paroît certaine,
on croit que la Cour fera cesser les nou-
velles levées, & qu'elle donnera incessan-
ment ses ordres pour faire désarmer les Vais-
seaux qui sont dans ses Ports.

*Suspension
d'Armes pu-
bliée à Ma-
drid.*

IX. Le départ des Gallions de *Cadix*
pour les Indes Occidentales a été différé
jusqu'au 15. Octobre prochain, sur ce
qu'on

*Départ des
Gallions dif-
fééré.*

qu'on n'a encore reçu aucunes nouvelles des Vaissaux qui doivent revenir de *Baenos Ayres*, & qui sont impatientement attendus dans le Port de cette Ville.

X. *Portugal*. Le Roi qui doit aller passer une partie de la belle saison à la Campagne, n'étoit pas encore parti le 6. & le jour de son départ n'étoit pas même fixé. On assure que les Cours de *Vienne*, de *France* & de la *Grande Bretagne* ayant résolu de n'admettre aucun des Ministres de ce Prince au futur Congrès, ni des autres Puissances qui ne sont pas encore entrées dans la Quadruple-Alliance, S. M. a tenu de fréquens Conseils à ce sujet, pour se déterminer à prendre le parti qui conviendra le mieux à ses intérêts.

L'Empereur
confirme la
Noblesse dans
ses Fiefs.

XI. *Naples & Sicile*. L'Empereur ayant confirmé la Noblesse de ce Royaume dans la possession de ses Fiefs, & par une grâce particulière ayant bien voulu en étendre la succession jusqu'au cinquième degré inclusivement, les Barons du Pays se sont assembles à diverses fois, pour délibérer sur le don gratuit qu'ils accorderont à S. M. Imp. en reconnaissance d'une faveur si signalée. Le Prince de *Massa Carrara* a été agerégé au Corps de la Noblesse de *Seggio Capuano*.

XII. Le Cardinal de *Schottenbach* a disposé de plusieurs Charges & Gouvernemens vacans dans ce Royaume. Sur la fin de Mai le Comte de *Nesselrot* Commissaire General partit de *Naples* pour *Messine*, & fut suivi le 1. Juin par le Marquis de *Monteleone* fils du Viceroi de *Sicile*, accompagné du Chevalier *Bati Ruso* General des Galeres

Galeres de Malthe. On travailloit le 4. à équiper dans le Port de cette Ville deux Galeres & le Vaisseau de guerre le *Saint Charles*, qui doivent être envoyez en Sicile pour donner la chasse à quelques Corsaires de Barbarie qui croisent dans ces mers.

XIII. On ressentit le 7. dans la Pouille un tremblement de terre, qui, quoique violent, n'a pas causé un dommsge fort considerable, n'ayant pas été de longue durée. Les Villes de *Barletta* & d'*Ascoli* en ont été les plus incommodées, & les secouffes s'en ont fait sentir à *Salerne*, à *Cava*, *Avelino*, *Serento*, & en plusieurs autres endroits aux environs de *Naples*.

Suite de ce qui s'est passé en Sicile, près de Palerme, du 6. Mai jusqu'au 10. inclusivement.

LE 6. à 3. heures du matin les Articles de la Convention suivant laquelle les Espagnols devoient évacuer l'Isle, furent aprouvez de part & d'autre, & après qu'on les eut mis au net & qu'on en eut dressé trois copies pareilles, ils furent signez à 5. heures du soir, & la suspension d'Armes avec l'évacuation, furent publiées au son des Trompettes à la tête des deux Armées. Le 7. on fit l'échange des otages, & ensuite on commença à dresser les Articles de l'évacuation de la *Sardaigne*. Ils furent exped. ez d'autant plus promptement, que ceux de la *Sicile* servirent de modele pour la plupart de ceux ci. L'après midi du 7. le Marquis de Lede accompagné d'un grand nombre de Generaux & d'Officiers Espagnols vint rendre

rendre visite au Comte de Merci dans son Quartier, où l'Amiral Bing se trouva aussi. Le 8 le Comte de Sekendorf acheva le Traité de la Sardaigne sans qu'il fut survenu de grandes disputes à cette occasion; & après qu'il eut été signé, le Comte de Merci accompagné de plus de cent Generaux & Officiers rendit la visite au Marquis de Lede. Le soir la Noblesse & toutes les Cours superieures de la Ville de *Palerme* vinrent faire leurs soumissions au Comte de Merci, & le 9. l'Armée d'Espagne commença de défilier vers *Termini*, où elle doit rester jusqu'à ce que tout soit prêt pour son embarquement. Le 10. au matin les Garnisons Espagnoles qui étoient dans *Castel à Mare* dans le *Mole* & dans les Forts de *Palerme*, en sortirent pour aller joindre leur Armée, & les Imperiaux y entreront demain pour en prendre possession; ce qui sera ensuite pratiqué à l'égard des autres Places de ce Royaume.

Nous joignons à la Relation ci-dessus la traduction d'une Lettre écrite à bord du *Barfleur* dans la Rade de *Palerme*, datée du 15. Mai.

*Lettre écrite
du Barfleur
dans la Rade
de Palerme.*

LE 8. Mai la Convention pour l'évacuation de la *Sardaigne* fut aussi signée de part & d'autre; & le Marquis de Lede envoya ses ordres au Capitaine General qui commande dans cette Isle de faire les dispositions nécessaires pour la quitter avec ses Troupes &c. Les deux Armées ont changé de place. Les Espagnols se sont déjà cantonnés aux environs de *Termini*. Les Imperiaux ont fait la même chose dans les Villages qui dépendent de la Ville de

des Princes &c. Août 1720. 107

de *Palerm*, & ils ont fait entrer de nombreuses Garnisons dans le Château & les autres Forts de la même Ville. Le Magistrat prêtre hier 14., Serment de fidélité à l'Empereur entre les mains du General Comte de Merci; & l'on jouit à présent d'une profonde tranquillité dans toute l'étendue de cette Isle. L'Amiral Bing a résolu de renvoyer en Angleterre le *Barfleur*, & quelques autres de ses plus gros Vaisseaux; mais il retiendra auprès de lui les plus légers, pour servir de convoi aux Troupes d'Espagne, pour le transport desquelles on assemble en diligence un grand nombre de Bâtimens.

XV. D'autres Lettres de *Palerm* du 20. ont confirmé que le Comte de Merci avoit fait son entrée publique dans cette Ville le 14., & que ce General avoit demandé le consentement à l'Empereur pour y faire bâtir une Citadelle; que le Lieutenant Colonel du Regiment d'Ansbach qui avoit été détaché de l'Armée, s'étoit mis en possession de la Ville d'*Auste*, & qu'on avoit fait la même chose à *Syracuse*, à *Agoste* & à *Catane*; que depuis l'entrée des Troupes Impériales dans *Palerm*, il y étoit survenu quelque désordre entre les Bourgeois & les Soldats, ce qui avoit obligé Mr. le Comte de Merci d'ôter la Garde des Postes aux premiers pour la donner aux Troupes, & de faire placer du Canon à divers Portes pour contenir la Bourgeoisie; que quelques Soldats ayant été trouvez morts la nuit dans les rues, S. E. avoit ordonné qu'on lui remît incessamment les assassins pour en faire justice,

*Le General
Merci prend
possession des
Places.*

justice, sous peine d'être severement châtié & de payer 20000. pistolles, outre le don gratuit de cent mille écus qu'elle a déjà demandé pour l'Empereur.

Regimens
Piémontois
envoyez en
Sardaigne.

XVI. Les deux Regimens Piémontois qui étoient à *Syracuse* ont été embarquez sur 2. Vaisseaux Anglois pour être transportez en *Sardaigne*, & prendre possession de cette Isle. On attendoit (ce 8. Juin) le retour de ces Bâtimens, avec l'avis de l'évacuation de ce Royaume, pour commencer l'embarquement des Troupes Espagnoles qui étoient encore pour lors cantonnées à *Termini*, *Trapani*, & *Salonta*; consistant en 10000. hommes d'Infanterie & 6000. de Cavalerie. Le Marquis de St. Remy qui étoit à *Palerme*, a reçu par un Exprés de *Turin* la Patente de S. M. S. pour aller en *Sardaigne* en qualité de Viceroi.

Entrée du
Duc de Monteleon
à Palerme.

XVII. Le 6. le Duc de Monteleon Viceroi de Sicile, vint de *Messine* à *Palerme*, & fit son entrée publique dans cette Ville, où il a reçu au nom de l'Empereur le Serment de fidelité du Magistrat, de la Noblesse & de toutes les Cours superieures. S. E. dans plusieurs Conferences qu'ellez eu avec le Comte de Merci, a travaillé conjointement avec ce General au Reglement pour le Gouvernement de ce Royaume, tant pour ce qui regarde le Civil que le Militaire.

XVIII. Vers le 20. les Galeres de *Malabe* arriverent à *Baya* ayant à bord le Marquis d'Almanaras qui va à la Cour de *Vienne* notifier à l'Empereur l'élection du Grand Maître de cet Ordre, & feliciter Sa M. Imp. sur l'acquisition de la *Sicile*. On mande de ce

Ro-

Royaume que le 12. une partie de l'Armée d'Espagne s'étoit embarquée à *Termini* & l'Artillerie à *Palerme*, & qu'on attendoit le retour des Bâtimens qui ont servi d'escorte pour faire le second embarquement à *Salonta*. Que le Marquis de Lede étoit passé en *Catalogne* sur deux Galeres d'Espagne qui étoient à *Palerme*, & qu'on avoit vendu la plus grande partie des chevaux qui servoient à monter la Cavalerie, pour faciliter le transport.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. SA Majesté fut le 3. Juin chez les Religieuses dites de l'*Ave Maria*, & les 4. 5. & 6. suivans Elle visita pareillement les Communautés du *Calvaire*, de *St. Benoît* & de l'*Assomption*, auxquelles Elle fit une gratification de 3000. livres à chacune, & les assura de sa Protection Royale, après s'être recommandées à leurs prières. Le 11. le Roi fut se promener à la *Mentte*, où le Maréchal de Villeroy son Gouverneur ne permit pas qu'il montât à cheval, parce qu'il s'étoit emporté au jeu contre un de ses Gentilshommes; & Sa Majesté fut le 15. se promener aux *Champs Elisées*: le lendemain Elle reçût le serment que prêta entre ses mains l'Abbé du Bois, comme Archevêque de *Cambray*.

Ce jeune Monarque étant en état de recevoir les premières leçons d'un Art qui forme

forme les Heros, fit faire environ le 20. l'exercice dans le Jardin des *Thuilleries*, à 40. jeunes Seigneurs; S. M. tenoit son bâton de commandement, & le Maréchal de Villars qui commandoit sous ses ordres ayant fait faire à cette brillante jeunesse quantité d'évolutions, en donna l'explication à S. M. ce qui fut continué jusqu'au soir. L'Abbé Ragnet a aussi été choisi pour enseigner la Géographie à ce Prince, qui lui a fait assigner 2000. livres d'appointemens par an.

Dés le 18. le Maréchal de Villeroy étoit retenu au lit par la goutte, & on a remarqué que S. M. pendant l'indisposition de son Gouverneur, n'a été se promener que dans le Jardin des *Thuilleries*. Le 23. les Deputez des États d'*Artois* eurent Audience du Roi, auquel ils présenterent le Cahier de leur Province; & le soir S. M. s'étant rendu à l'Hôtel de Ville eut le plaisir de voir tirer le feu d'Artifice qui étoit dressé au milieu de la Place de *Greve*, comme il se pratique tous les ans la veille de la Fête de St. Jean. Le 29. l'Evêque d'*Alex* prêta le serment de fidélité entre les mains de S. M. comme Archevêque d'*Embrun*.

Tenuë d'un
grand Con-
seil.

II. On tint le Lundi 3. après midi un Conseil extraordinaire au Palais Royal qui dura plus de 4. heures, où se trouverent Monseigneur le Duc Regent, Messieurs les Princes, le Garde des Sceaux, plusieurs Conseillers de Regence, le Secrétaire d'Etat, & les Commissaires pour la verification de la Caisse: on y convint des arrangements qu'il falloit prendre, & des changemens nécessaires par raport aux Actions & aux Billets de Banque, qui furent ample-

ment déduits dans un Arrêt du Conseil public le 5. dont on trouvera un Extrait à l'Article de ce Journal, où il sera parlé de ce qui s'est passé au sujet des Finances pendant le mois de Juin.

III. Monseigneur le Duc Regent alla le 16. après la tenue du Conseil de Rgence, rendre visite à Madame la Duchesse Dauphinere d'Orleans sa Mere qui est toujours à *St. Cloud*, & le lendemain ce Prince retourna à *Paris*. Le 23. S. A. R. y alla une seconde fois, & revint le soir.

IV. Des Lettres de *Genes* ont appris que Madame selle de Valois à present Duchesse de *Modene*, étoit heureusement arrivée le 3. dans le Port de cette Ville sur les Galeres de France qui ont servi à son transport; qu'elle avoit séjourné huit jours dans le magnifique Palais de *Doria* qui lui avoit été préparé dans le Fauxbourg de *St Pierre d'Arenne*; & qu'ensuite elle étoit reportée pour continuer son voyage de *Modene*; que le Duc de *Parme*, à travers les États duquel cette Princesse doit passer, avoit envoyé à sa rencontre six Carosses à six chevaux & 200. Gentilshommes pour la complimenter, & l'inviter à passer par la Ville de *Parme*.

*Arrivée de
la Duchesse
de Modene à
Genes.*

V. Le 8. le Comte de *Stairs* Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté Britannique donna une Fête dans son Hôtel à cause de l'Anniversaire de la Naissance du Roi d'Angleterre son Maître, où furent invitez plusieurs Maréchaux de France, Ducs & Pairs & Ministres Etrangers. Il y eut trois tables servies avec toute la délicatesse imaginable, la premiere de 30. couverts &

*Fête donnée
par le Comte
de Stairs*

& les deux autres de 20. & pendant le repas, un Concert de Musique & d'Instrumens des mieux entendu. Toute la Maison de S. E. étoit habillée de neuf, & les livrées magnifiques.

Sacre de
l'Abbé de
Bois.

VI. Cette Fête fut suivie le lendemain 9. d'une autre qui ne ceda en rien à la première, & même la surpassa par la sumptuosité & la grande dépense. Ce fut à l'occasion du Sacre de l'Abbé du Bois nouvel Archevêque de *Cambrai*, qui se fit ce jour-là dans l'Eglise du *Val de Grace* par le Cardinal de Rohan, assisté des Evêques de *Nantes* & de *Clermont*. Le repas qui se donna à l'issue de la cérémonie fut splendide, & les deux principales tables qui étoient de 30. couverts chacune, furent dressées au Palais Royal dans la grande Salle de l'Appartement d'Été de Monseigneur le Duc Regent. Tous les Prelats qui étoient en Ville, à la tête desquels étoient les Cardinaux de Rohan & de Bissy y furent invitez, de même que les Marechaux de *Villeroi*, de *Tallard*, & de *Barwich*, les Secretaires d'Etat, le Ministre de l'Empereur & autres. Les plats furent portez par cent Suisses de la Garde, & il y eut une troisième table parfaitement bien servie au *Val de Grace* pour les autres Ecclesiastiques qui avoient assisté à la cérémonie. S. A. R. a bien voulu se charger de la dépense de cette Fête, qui monte à quarante mille livres. Sur la fin du mois le nouveau Prelat se disposoit à aller prendre possession de son Archevêché.

VII. La disgrâce de Mr. le Chancelier d'Aguesseau

d'Aguesseau arrivée au commencement de 1718. & qui l'avoit obligé de se retirer à sa Terre de *Fresne*, où il est resté jusqu'à présent, avoit d'autant plus surpris qu'on en ignoroit la cause. Le choix du Roi & les vœux des peuples l'avoient élevé à cette dignité, & sa conduite qui a toujours été irréprochable, sa probité reconuë, & son amour pour la justice & le bien public, devoient selon toute apparence le maintenir dans ce Poste éminent. Mais des raisons d'Etat toujours mystérieuses, & dont peut-être on n'a que trop ressenti depuis les funestes effets, l'avoient fait éloigner, & d'autres raisons probablement plus pressantes, l'ont fait rapeller. Quoi qu'il en soit son retour à la Cour a causé une joye inexprimable & universelle, & la Nation oublie déjà ses malheurs par l'esperance que lui fait concevoir le rétablissement de ce digne Ministre. Ainsi il semble que sa disgrâce n'ait servi qu'à faire éclater davantage son mérite & sa vertu. Voici les particularitez qui ont été publiées de cet événement, qui dans l'état où sont les choses, est regardé comme une époque heureuse.

Le Vendredi 7. de Juin après midi Mr. le Duc Regent ordonna à l'Abbé du Bois Archevêque de *Cambrai*, & Secrétaire d'Etat d'aller redemander les Sceaux à Mr. d'Argenson, & en même tems un Exprés fut dépêché à Mr. le Chancelier d'Aguesseau à sa Terre de *Fresne*, avec un ordre du Roi qui lui enjoignoit de revenir à la Cour. Vers les 10. heures du soir Mr. d'Argenson vint remettre les Sceaux

à S. A. R., & le 8. à 2. heures du matin Mr. le Chancelier arriva à son Hôtel à la Place de Vendôme. A 8. heures le Marquis de la Vrilliere l'alla prendre & l'enmena au Palais Royal, où Mgr. le Duc Regent lui rendit les Sceaux, en l'assurant de la pleine confiance qu'il avoit en lui, & n'en sortit que vers le midi pour aller remercier le Roi qui le reçut très favorablement. Le Marechal de Villeroy qui étoit present profita de cette occasion pour lui dire que le Roi le rétablissoit à la tête de ses affaires qui étoient en très mauvais état, dans l'esperance qu'il les redresseroit. Le retour imprévu de ce Ministre a causé beaucoup de joye aux Grands & au peuple, & il ne fut pas plutôt retourné à son Hôtel que les Princes de Bourbon & de Conti, les Députés du Parlement, des autres Cours Superieures, & une foule de personnes de distinction, le vinrent feliciter. L'après midi il y eut au Palais Royal une Conference qui dura plus de trois heures, où se trouverent le Duc Regent, les Princes du Sang, le Chancelier, le Maréchal de Villeroy, les Secretaires d'Etat, & Mr. Law, dans laquelle il fut convenu de suspendre la publication de plusieurs Arrêts qui étoient sous la presse. Le 9. le Cardinal de Noailles rendit aussi visite à Mr. le Chancelier, & la Sorbonne se dispoisoit à lui faire une députation solennelle. Toute la Cour a pris part à son retour, & pendant les premiers jours son Hôtel n'a pas desempli de Princes, Princesses, Prélats, Ministres & Magistrats qui le sont venu complimenter. Le 14. il tint Sceau pour la premiere fois depuis son rétablissement, & chacun espere que les choses vont entierement changer de face.

VIII. On avoit mal à propos publié que Monsieur le Duc R. gen: après avoir ôté les Sceaux à Mr. d'Argenson, l'avoit relegué dans sa terre de *Paulmy*, & que toute sa famille avoit été dépourvue de ses Emplois, mais bien loin qu'il ait effuyé une pareille disgrâce, S. A. R. lui a conservé le titre de Garde des Sceaux qu'il gardera sa vie durant, & lui a offert ses appointemens annuels de 40000. liv. ce qu'il a refusé; ayant seulement accepté une pension de 20000. l. qui sera continuée après sa mort à deux de ses fils, qui sont maintenus dans la possession de leurs Charges, l'aîné de Lieutenant General de Poice, & le second d'Intendant de *Maubeuge*. Le Roi a même gratifié depuis d'une Abbaye de 12000. livres de rente, l'Archevêque de *Bordeaux* son frere.

IX. Le 4. le Colonel Stanhope partit de *Paris* pour aller à *Madrid*, où il est envoyé de la part de S. M. Britannique, & n'a été accompagné d'aucun Ministre de France comme on l'avoit crû. Le 14. le Chevalier Sutton arriva au contraire de *Londres* en cette Ville, où il est venu relever le Comte de Stairs Ambassadeur du Roi de la Gr. Bretagne. Le nouveau Ministre fut descendu à l'Hôtel de *Treville* dans la rue de *Tournon*, où il a pris son logement, & le 18. il fut voir l'Abbé du Bois Secrétaire d'Etat, qui le lendemain lui rendit sa visite. Le 22. le Comte de Stairs eut son Audience de Congé du Roi, auquel il presenta le Chevalier Sutton son successeur. Le lendemain il se rendit à *St. Cloud*, où il fut admis à

Mr. d'Argenson n'est pas relegué, comme on l'a voit assuré.

Arrivée des Chevalier Sutton. Départ du Comte de Stairs.

celle de Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans, & la nuit du 24. S. E. partit en poste pour retourner à *Londres*. Ce Ministre a soutenu son Caractere avec beaucoup d'honneur, & a merité l'aprobation generale; aussi S. M. l'a-t'Elle traité avec toute la distinction possible, & lui a envoyé son portrait garni de diamans de prix, & le plus riche qui ait encore été donné à aucun Ambassadeur. Depuis son départ le Chevalier Sutton a eu plusieurs Conferences avec S. A. R. le Duc Regent & avec les Ministres.

La Princesse de Carignan vient à Paris

X. Le Prince de Carignan qui est toujours à *Paris*, a envoyé jusqu'à *Lion* une partie de ses Domestiques au devant de la Princesse son Epouse qui est partie de *Turin* pour le venir trouver dans cette Ville. Le Jardin de l'Hôtel de Soissons qui lui appartient a été cédé aux Directeurs de la Compagnie des Indes, pour 150. mille livres, & l'on y travaille actuellement à la construction d'un nouveau Bâtiment destiné à servir de Bourse.

Levées de Troupes.

XI. Les levées pour l'augmentation des Troupes se continuent partout le Royaume; ce qui surprend d'autant plus, que la France est en paix avec toutes les Puissances de l'Europe, & qu'il ne paroît pas de son intérêt de s'engager dans une nouvelle guerre pendant la Minorité du Roi, & dans l'état où sont aujourd'hui les Finances.

Changemens dans les Finances.

XII. On a fait quelques changemens dans l'administration des Finances, dont Mr. Pelletier des Forts a été fait Commissaire General, ayant pour Ajoint Mrs. d'Ormeson
son

fon & Gaumont. Mr. Pelletier de la Houffaye s'est démis de sa Commission, & l'on croit que Mr. Fagon en fera bientôt autant.

XIII. La Survivance du Gouvernement de la *Franche Comté* dont est actuellement en possession le Maréchal de Tallard, a été accordée à son fils; & celle de Sousgouverneur du Roi, au fils du Marquis de Saumery. Le Duc de Noailles a aussi obtenu celle du Gouvernement des Châteaux de *Versailles* & de *Marly*.

XIV. Le Roi a nommé à l'Evêché de *Lombes* l'Abbé de Maupeou Agent du Clergé de France, & a donné à l'Abbé de Thefut l'Abbaye de *Gigny* située dans la *Franche Comté*, qui rapporte annuellement douze mille livres de rente.

XV. Quelque approbation qu'il ait pu à certains prétendus esprits forts de donner au système de M. Law par rapport aux Finances, les peuples qui pour l'ordinaire ne sont pas si speculatifs, principalement quand il s'agit de la conservation de leurs biens & de leur fortune, n'ont pu s'accommoder de la sublimité de ces idées; les conséquences en étoient trop dangereuses, & on n'avoit d'ailleurs pas pris assez de soin d'établir & de maintenir la confiance, pour qu'on dût s'en rapporter absolument à lui. Il a donc fallu employer & avoir recours à l'Autorité pour l'exécution d'un projet qui partout ailleurs auroit paru chimerique; aussi les murmures & enfin le mécontentement general & presque universel qui éclata le mois dernier, comme nous l'avons dit dans notre Journal de Juillet, en ont-ils été les sui-

tes. Il en a coûté à Mr. Law sa Charge de Controleur General des Finances, & à Mr. d'Argenson, les Sceaux; & Mr. d'Aguesseau qui vrai-semblablement n'avoit été éloigné au commencement de 1718. que pour n'être pas un obstacle à l'établissement d'un projet si extraordinaire, a été rapellé, comme seul capable de reparer le dommage qu'en a souffert & l'Etat & la Nation. Le mal devenoit si pressant qu'on a été obligé de prendre des mesures directement opposées au système, mais comme ce n'est pas l'ouvrage d'un jour ni d'un mois, & qu'il n'y a que le tems, la patience & l'application qui puisse remettre les choses dans un état convenable, on ne ressent pas encore les fruits d'un changement si nécessaire. Voyons dans le détail suivant les nouveaux arrangemens qu'on a pris dans le mois de Juin pour y parvenir.

Le premier qui se presente est un Arrêt du Conseil rendu le 3. après une Assemblée extraordinaire qui fut tenuë au Palais Royal, où il fut convenu de faire les changemens que l'on trouvera dans l'extrait suivant de cet Arrêt.

Etat des Finances pendant le mois de Juin.

SUR la Requête présentée au Roi par les Directeurs de la Compagnie des Indes que par les Etats qu'ils ont fournis & certifiés, il paroît qu'au moyen de ses différentes operations & des Actions qu'elle a retirées elle se trouve en fond de plus de 300. millions; que par raport à son Commerce elle a fait des entreprises avantageuses pour les Actionnaires & l'Etat; qu'elle a porté le nombre de

de ses Vaisseaux envoyez ou prêts à partir à 105. non compris les Brigantins & les Fregates; qu'elle a expédié de riches Cargaisons; & que malgré la multitude & la vivacité de ses opérations, ses écritures ont été trouvées dans l'ordre le plus exact; qu'à l'égard de l'administration qui lui a été confiée au dedans du Royaume elle a augmenté le produit des Fermes & le recouvrement des Recettes par le bon ordre établi. mais que pour rendre de plus en plus l'établissement de la Compagnie solide & avantageux, ils estimoient qu'il convenoit diminuer le nombre des Actions, & de les réduire à 200000. au lieu de 600000. Que la Compagnie en ayant retiré près de 300000. & étant en état de retirer ce qui manque pour remplir ce nombre, il ne restoit pour l'exécution de ce projet que d'éteindre tant lesdits 300000. Actions appartenans à la Compagnie, que les 100000. qui appartiennent à S. M. lesquelles étant un benefice fait par S. M. la Compagnie esperoit que S. M. voudroit bien lui donner cette nouvelle marque de faveur, ce qui mettroit la Compagnie en état par de nouvelles opérations de s'acquitter envers S. M. & la Banque, de retirer par ce moyen une quantité de Billets de Banque, & de les réduire au nombre que S. M. jugeroit nécessaire pour soutenir la Circulation & le Commerce. Oüi le Rapport, &c. S. M. a ordonné.

ART. I. Que par les Srs. Pelletier, des Forts, d'Ormesson, & Landivisiau il sera dressé Procès verbal du nombre des Soucriptions & Primes, & des Actions par elle retirées ou converties en Billets de Banque.

II. S. M. a accepté les offres de ladite Compagnie de lui retroceder les 100. mille Actions, au moyen de quoi ladite Compagnie demeurera bien déchargée des 500. millions qu'elle s'étoit engagée de payer au Roi pendant 10. années; & voulant S. M. contribuer à la diminution du nombre des Actions, pour les reduire à 200. mille, a ordonné que lesdites 100. mille Actions seront brûlées, ainsi que les 300. mille que la Compagnie offre d'éteindre, de quoi sera dressé Procès verbal.

III. Sa Majesté a fixé le nombre des Actions à 200 mille, sans qu'elles puissent être augmentées; & pour remplir cette quantité, il sera fait 200. mille Billers d'une Action chacun, contenans les repartitions des années 1721 1722. & 1723 lesquels seront numerotez depuis le numero 1. jusqu'à 200000. signez & scellez du Sceau de la Compagnie; au moyen de quoi toutes les anciennes Actions, Primes. Soumissions, seront brûlées en l'Hôtel de Ville de Paris. Voulant que toutes les Actions, Souscriptions & Primes qui n'auront pas été rapportées au 1. Septembre 1720. soient nulles.

IV Veut S. M. que les Actions qui restent dans le Public, & celles déposées & inscrites dans les Livres, soient converties en nouvelles. A l'effet de quoi elles seront rapportées dans le délai fixé ci-dessus.

V. Permet S. M. à la Compagnie de demander aux Actionnaires un Supplément de fonds de 3000. livres par Action, lequel sera payable en 6 mois, à raison de 500. livres par mois, & ceux qui ne voudront payer ledit Supplément, continueront de jouir de leurs Dividends

vidends sur le pié de 200. liv. par Action.

VI S. M. agréé la Société d'assurance proposée par les Directeurs Generaux. Le fonds de la Société sera de 20. mille nouvelles Actions, lesquelles seront incessamment déposées; & seront lesdites Actions affectées tant pour les profits que pour le principal à ceux des Actionnaires qui après avoir payé le Supplément de 3000. par Action, voudront faire assurer leurs Dividends sur le pié de 3. pour cent à raison de 12. mille livres l'Action. Et où les Dividends des Actionnaires qui se feront assurer excéderoient, le surplus appartient à la Société d'assurance. Fait à Paris le 3. Juin 1720. *Signé*, PHÉLYPEAUX.

La disgrâce de M Law que l'on regardoit comme certaine, s'est bornée à la perte de sa Charge de Contrôleur General des Finances, comme nous l'avons dit ci-devant. Et dès le 2. l'Officier & les Gardes Suisses qui le gardoient aux arrêts, tandis que l'on travailloit à l'examen de ses Papiers, & de ses Comptes, s'étoient retirez de son Hôtel; ce fut le Duc d'Antin qui vint lui notifier son élargissement, & que S. M. le conservoit dans ses deux Charges de Directeur General de la Banque & de la Compagnie des Indes. Son credit n'a reçu aucune alteration par ce contre-tems, & le 3. il assista au Conseil extraordinaire qui se tint au Palais Royal. Voici les principaux arrangemens dont on prétend lui être redevable depuis qu'il est à la tête des affaires. Sa grande fortune n'a pas manqué de lui faire des Créatures qui font leurs efforts pour l'accréditer, & auxquels on doit attribuer le détail,

tail suivant, uniquement pour relever son Administration: mais quelque sensible que l'on veuille rendre le bien que l'on dit qu'il a fait à l'Etat, il y a encore trop de gens qui se plaignent, & la desolation ne peut être plus générale par tout le Royaume. On lui attribue 1. le remboursement de 1200. millions, & en outre de 700. millions dont on payoit la rente. (NOTA que cet acquittement ne s'est fait qu'en Billet de Banque, & qu'il n'a acquitté d'un côté que pour devoir de l'autre.) 2. 20. millions par an dont il a déchargé le Roi. 3. 20. autres millions de Taxes supprimées. 4. La Réduction des Actions de la Compagnie à 200000. au lieu de 600000. 5. La Compagnie est redevable à la Banque de 1000. millions, & la Banque doit de son côté à la Compagnie 1100. millions. 6. La Compagnie a à présent en Caisse 800 millions argent comptant, & dans les Païs étrangers 120. millions qu'elle peut recouvrer quand il lui plaira. 7. Il y a aussi 2000 millions de Billets de Banque, dont 1000. millions seront convertis en rentes sur l'Hôtel de Ville, & 600. millions pour le Supplément qu'on doit fournir pour chaque Action, de sorte qu'il ne restera plus dans le public que 400 millions en Billets de Banque. 8. On fait monter à 27 millions les effets envoyez aux Indes sur les Vaisseaux de la Compagnie, sur lesquels elle gagnera plus de moitié.

Malgré toutes ces belles apparences l'alarme étoit si générale, & la confiance si peu établie, que les Actions perdoient pour lors considérablement, & étoient à 6200. Le 4. à 5800. quoi qu'on eut affiché à la Porte de la Banque

Banque qu'on continueroit à les recevoir pour des Rentes Viageres sur le pied de 8000. liv. On travailloit aussi à la Monoye à la fabrication des nouvelles Espèces, & on en distribuoit dans differens Quartiers de la Ville pour des Billets de Banque, mais en si petite quantité & à un si haut prix que cela n'étoit gueres capable de rendre l'argent plus commun. Les Billets de Banque se negocioient aussi à la Place de *Vendôme*. & perdoient jusqu'à 10. par cent pour les échanger contre de l'argent comptant, & dans le Commerce on ne vouloit rien vendre qu'au quadruple quand on recevoit de ces effets en payement.

Le 7. on commença à couper les gros Billets de Banque en Billets de 100. & de 10. liv. & on fit sçavoir par une Affiche que la Banque seroit fermée jusqu'au 12. pour donner le tems de faire ce changement. L'argent devenant rare de plus en plus, & le prix des denrées montant à l'excès, on continua de distribuer quelque argent chez les Commissaires des differens Quartiers. Les Actions étoient pour lors à 6. mille livrés. Voici un Artêt du Conseil du cinq. qui fut publié le sept portant. *Que S. M. ayant permis par son Arrêt du 24. Fevrier dernier à la Compagnie de créer sur Elle pour 10. millions d'Actions rentieres à 2. pour cent d'interêt, & par un autre du 16. Mai de vendre & aliener pour 4. millions de Rentes Viageres au denier 25. du Capital à prendre sur les Rentes constituées par S. M. au profit de ladite Compagnie, & S. M. voulant assurer de plus en plus lesdites Rentes, & ordonné qu'il sera passé des Contracts de Constitution pardevant Notaires par les Directeurs*
de

de la Compagnie, en la forme qu'il a été ordonné pour les Rentes Viageres, à ceux qui voudront acquerir des Rentes sur la Compagnie, au lieu d'Actions Rentieres; S. M. restant garante tant desdites Rentes & Actions Rentieres, que des Rentes Viageres constituées sur ladite Compagnie, &c.

On brûla le 11. à l'Hôtel de Ville 60. mille Actions de la Compagnie, en 6000. Billets de 10. Actions chacun, conformément à l'Arrêt du 3. & les Souscriptions pour les nouvelles Rentes Viageres montoient déjà à 100. millions. On publia ce jour là que la Banque ne feroit aucun payement en argent, jusqu'à ce qu'on eût achevé l'examen de ses Comptes; que cependant on continueroit à couper les gros Billets de Banque en petits. Les Actions baissèrent ce jour-là à 5800. le lendemain à 5500. & le soir à 5100. On publia aussi différentes Declarations, Arrêts du Conseil, &c. dont voici la teneur. *Une Declaration du 4. Mai, registrée le 10. portant punition de mort contre ceux qui seront convaincus d'avoir imité, contrefait, falsifié, ou altéré les Papiers Royaux.* Un Arrêt du Conseil du 9. Juin, ordonne le rétablissement des Rentes du Clergé, à condition que ce ne sera plus qu'à 2. pour cent pour le Capital.

Un Edit du Roi registré le 10. au Parlement portant création de 25. millions de Rentes au denier 40. sur l'Hôtel de Ville de Paris. Cet Edit est de consequence, le voici plus au long.

L Oüis, &c. Saïnt Nous avons ordonné le *Edit portant*
remboursement de toutes les Rentes per- *Création de*
petuelles assignées sur les Aydes, Gabelles, 25. millions
Tailles, Recettes generales, Contrôle des *de Rente sur*
Actes, des Exploits, les Postes & autres Fonds *l'Hôtel de*
à Nous appartenans; mais étant informé que *Ville au de-*
la plûpart des Particuliers qui avoient ci-de- *nier 40.*
vant des Contrac̄ts de Rentes constituées sur
l'Hôtel de Ville de Paris desiroient convertir
les Billets provenans du remboursement qu'ils
ont reçū desdites Rentes, en nouvelles Ren-
tes de même nature, s'il Nous plaisoit en
créer. A CES CAUSES, &c. Voulons &
Nous plaît ce qui suit.

ART. I. Nous créons 25. millions actuels
& effectifs de Rentes annuelles & perpetuelles
au denier 40, qui seront vendus & alienez
aux Prevôt & Echevins de nôtre Ville de Pa-
ris par les Commissaires par Nous nommez,
à les avoir & prendre generalement, tant sur
nos Aydes & Gabelles, que nos autres Reve-
nus, que Nous declarons spécialement & par
Privilege affectez & hipotequez au payement
& continuation desdites Rentes.

2. Ordoane que lesdites Rentes seront ac-
quises par préférence par les Propriétaires des
Contrac̄ts, dont le remboursement n'a pas été
fait, quoi qu'il eut été ordonné; ensuite par les
Porteurs des Receptes du Tresor Royal, ou
de Porteurs des Billets provenans de rembour-
sement. A l'effet de quoi lesdits Porteurs ju-
stifieront de leur remboursement.

3. Et pour assurer l'exécution de l'Article
ci-dessus, tous Porteurs de Contrac̄ts non
remboursez, Receptes, ou Billets provenans
de

de remboursement, seront tenus de les représenter dans un mois du jour de la publication de cet Edit, pour être visez & ensuite convertis en Quittrance de Finance, pour l'acquisition des Rentes créées par cet Edit.

4. Et en cas, ledit tems passé, qu'il ne se trouve pas assez de quoi remplir & contommer le Fond desdites Rentes créées, l'excédent dudit Fond pourra être rempli par tous autres Porteurs de Billets de Banque, de quelque nature que ce puisse être.

5. Chaque partie de ces nouvelles Rentes ne pourra être moindre que de 1000. livres pour faire 25 livres de Rente.

Les Articles 6. 7. & 8. prescrivent la maniere dont les Contrac̄ts seroat passez; établissent la sûreté des hypothèques & des Créanciers, & reglent la maniere dont chacun pourra en disposer, ensemble comment les intérêts en seront payez, c'est-à-dire, de 6. mois en 6. mois, comme il se pratiquoit par le passé, &c. *Si Donnons en Mandemens, &c.*

On publia le même jour un autre Arrêt du Conseil du 10. qui indique les diminutions sur les Especes d'Or & d'Argent : sçavoir, *Qu'à commencer au 1. Juillet les Louis de 25. au Marc de la Fabrication de Mai 1718. n'auront plus cours que pour 45. livres, les demis à proportion. Ceux de 20. au Marc de 1716 pour 56. liv. 5. sols. Ceux de 30. au Marc dits au Soleil pour 37. l. 10. s. Et les tout vieux pour 30. l. 15. s. Les Louis d'Argent pour 50. sols. Les Livres d'argent 25. s. Les Ecus de 10. au Marc de la dernière Fabrication 7. l. 10. s. les demis, quarts, sixièmes & douzièmes à propor-*

*Diminution
d'Espèces.*

tion. Ceux de 8. au Marc 9. l. 7. s. 6. den. Et ceux des anciennes Fabrications de 9. au Marc 8. l. 6. s. Qu'à commencer au 16. Juillet lesd. Epeces n'auront plus cours. sçavoir, les Louis de la dernière Fabrication que pour 40. l. 10. s. Ceux de 20. au Marc 50. l. 12. s. Ceux dits au Soleil 33. l. 15. s. Et les anciens 27. l. 12. s. Les Louis d'Argent 45. s. Les livres d'Argent 22. s. 6. d. Les Ecus de 10. au Marc 6. l. 15. sols. Ceux de 8. dits aux trois Couronnes & autres 8. l. 8. s. 9. d. Ceux de 9. au Marc 7. l. 10. s. les demis & autres diminutions d'Epeces à proportion. Qu'à commencer au 1. Août les Louis d'Argent n'auront plus cours que pour 40. sols, les Livres d'Argent pour 20. & les douzièmes à proportion. A l'égard de toutes les anciennes Epeces d'Or & d'Argent ordonne S. M. qu'elles ne pourront plus être exposées dans le Commerce passé le dernier jour de Juillet, & seront seulement reçûs dans les Monnoyes au Marc à proportion de 810. l. le Marc de Louis d'Or, & 54. l. le Marc d'Argent &c.

Autre Arrêt du 11. Juin concernant les Billets de Banque, & qui merite de trouver place ici.

LE Roi étant informé par l'examen qui a été fait de la situation de la Banque, qu'il y a dans ses Caisses une quantité considerable de Billets de 10000. livres & 1000. livres tant de ceux qui ont été retirez du public que d'autres, dont il n'a été fait aucun usage. S. M. a jugé qu'il convenoit d'éteindre ces Billets, & reduire ceux qui sont distribuez à la quantité necessaire pour soutenir & favoriser le Commerce; en sorte qu'après avoir indiqué pour parvenir à cette réduction differens em-
plois;

plais, il ne reste plus que de faire connoître ses intentions sur la quantité de Billers auxquels S. M. veut donner cours, & sur l'usage que ses Sujets en pourront faire : Ouy le rapport, S. M. a ordonné.

1. Que par les Commissaires du Conseil il soit dressé procès verbal de la quantité de Billers de 10000 & 1000. liv, qui sont dans les Caisses de la Banque, lesquels seront biffez & portez à l'Hôtel de Ville pour y être brulez.

2. Qu'au fût & mesure que les Billers rentreront, ils soient biffez & brulez en la forme prescrite.

3. Que les Billers de Banque non employez seront raportez à la Banque dans le courant de la presente année, pour être convertis en nouveaux Billers, & les anciens brulez.

4. Qu'il sera fait pour 500 millions de nouveaux Billers timbrez du Sceau de la Banque en presence du St. Boucot Receveur de la Ville de Paris, qui tiendra un Registre particulier desdits Billers, cotté & paraphé par le Prévôt des Marchands, ensemble de leur date & numero, lequel Registre sera déposé à l'Hôtel de Ville.

5. Ordonne S. M. que l'Arrêt du 5. Mars sera exécuté selon sa forme & teneur, & que tous payemens excedens la somme de 100. l. ne pourront être faits qu'en Billets de Banque, hors les apoints. Lesquels ensemble les payemens au dessous de 100. pourront être faits en Especes d'Or & d'Argent ; fait défense à tous Huiffiers de faire aucun exploit au préjudice des offres de payer en Billers de Banque, à peine de 3000. d'amande & d'interdiction, & à tous Notaires de passer des Contrats

trats & autres Actes qu'en Billets de Banque. Veut que ceux qui auront fait ou reçu lesdits payemens au préjudice des défenses, soient condamnés à une amande de 3000 liv.

6. N'entend néanmoins S. M. déroger aux Arrêts ci-devant intervenus, portans que tous payemens pourront être faits en Billets de Banque, même pour les sommes au dessous de 300 livres, & en conséquence veut S. M. que les Billets de 10. livres ne puissent être refusés dans aucun paiement, à peine de 3000. liv.

7. Ordonne S. Majesté que dans le paiement de ses droits & impositions, ceux qui le feront en Billets de Banque soient exemts des quatre sols par livre; & qu'à l'égard des autres droits & impositions pour lesquelles ne sont dûs les quatre sols par livre, les Billets de Banque soient reçus sur le pied de cent dix pour cent, & ce pendant le cours de la presente année seulement, &c. *A Paris le II. Juin 1720.*

Le 13. Mr. Law se fit recevoir Secrétaire du Roi, ce qui fait croire qu'il sera bientôt pourvu de la Charge de Secrétaire d'Etat de la Marine, à la place de Mr. d'Armenonville. Le 15. les Souscriptions pour les Rentés Vagères étoient tout-à-fait remplies, cependant les Actions baissèrent jusqu'à 5000. On brûla encore le 17 à l'Hôtel de Ville 50000. de ces Actions qui avoient été retirées, & on publia deux nouveaux Arrêts du Conseil. Le premier du 14. réduit à trois payemens de mois en mois le Supplément de 3000. livres par Action, qu'il a été permis à la Compagnie de demander aux Actionnaires. Et le second de même datte, ordonne que les anciens Loix d'or

Et les matieres d'or qui sont, ou seront portées dans des Monnoyes, seront converties en Loüts d'or de la dernière Empreinte, lesquels auront cours au premier Août prochain pour 36. liv. & les demis à proportion.

Le même jour 17. les Actions étoient tombées à 4650. mais elles remonterent le 18. à 5040. & le 19. à 5360. Le matin on afficha à la Porte de la Banque que l'on continueroit de couper les Billets de Banque chez les Commissaires des Quartiers, & que les Officiers des Troupes pouvoient s'adresser à Mr. le Blanc Secrétaire d'Etat, qui devoit leur faire distribuer des Billets de 100. livres & de 10. livres, en ayant été remis une quantité suffisante au Tresor Royal. Tous les arrangemens que l'on vient de marquer ci-dessus, & qui ne manqueront pas à la suite de produire de bons effets, n'aprivoisoient cependant pas encore le Public, qui n'est pas revenu de sa défiance, & ces Billets perdoient pour lors jusqu'à 25. pour cent, quoi qu'on ait châtié plusieurs particuliers qui faisoient ce commerce. On a aussi arrêté quelques Agioteurs sur la Place de Vendôme pour faire cesser le cours de ce desordre, & quelques personnes qui trafiquoient de faux Billets de Banque. Des Lettres du vingt portent qu'on équipoit à *Marseille* 5. Galeres, & à *Toulon* 2. Vaisseaux de guerre pour servir de Convoi à 60. Bâtimens Marchands que la Compagnie devoit envoyer dans le Levant: & que l'on préparoit à *Brest* 2. autres Vaisseaux de guerre & une Fregate qui doivent aller aux Indes Orientales pour son compte. Le 24. on publia deux nouveaux Arrêts du Conseil d'Etat, tous les deux dattez du 20. Le premier concerne les Action

des Princes &c. Août 1720. 131
 de la Compagnie des Indes, & permet aux
 Actionnaires d'acquiescer le Supplément de 3000.
 livres en Billets de Banque ou en Actions, qui
 seront reçûs sur le pied de 6000 livres Vou-
 lant S. M. que ledit Supplément soit fait pour
 tout délai le 15. Juillet. Par le second, le Roi
 accepte les offres de la Compagnie de lui retro-
 céder les 18. millions de Rentes, restans de 48.
 millions de Rente à elle affectée pour le paye-
 ment des engagemens qu'elle a contractez en-
 vers S. M.

Ce n'est pas seulement à Paris que l'on
 se ressent de la disette d'argent; c'est encore
 pire dans les Provinces du Royaume, & on y
 est dans une plus violente agitation par la
 confusion que causent les Billets de Banque,
 & le prix des denrées qui est exorbitant. Le
 26. les Actions étoient retombées à 4800. On
 en brûla cependant à l'Hôtel de Ville, qui
 avoient été retirés, 5397. de 10000. livres cha-
 cun; & 63833. de 1000. livres, ensemble 40000.
 Actions. On continuoît de couper les Billets,
 & de distribuer quelqu'argent, & la presse y
 étoit si grande qu'il y eut plusieurs personnes
 étouffées. Le 28. on publia plusieurs Arrêts du
 Conseil d'Etat. Le premier du 22. ordonne que
 les Billets de 10000. & 1000. liv. qui sont dans les
 Caisses de la Banque, seront coupés par le
 milieu, dont la moitié sera brûlée & l'autre
 remise au Sr. Bourgeois. Un autre aussi du 22.
 nomme les Srs. Pelletier des Forts, d'Ormes-
 son & Landivisiau Commissaires Generaux de
 la Banque & de la Compagnie Un autre du
 26. ordonne qu'il sera fait pour 100 millions
 de Billets de Banque de 100 livres & 10. liv.
 pour être employez uniquement à couper & re-

tirer les Billets de dix mille & mille livres. Une Ordonnance du Roi du vingt Juin qui ordonne que tous les Sujets qui ont envoyé dans les Pais Etrangers leurs fonds pour les y placer, seront tenus de les retirer dans l'espace de deux mois, à peine de l'amande du double de ce qu'ils auront fait passer; deffendant à qui que ce soit de prendre intérêt dans les Compagnies étrangères, sans sa permission expresse.

On avoit cessé le 29 de couper les Billets, & le premier Juillet la Banque ouvrit ses Livres. Les Actions étoient pour lors à 4600., & les Billets de Banque continuoient à perdre jusqu'à 30. par cent pour avoir de l'argent. Mr. Law faisoit travailler dans ce tems-là à un Carosse pour sa fille qui coutera 60000. livres. Le 2. le Parlement fit une Deputation à S. A. R. pour la prier de donner ses ordres afin que l'on distribuât de l'argent à la Banque pour des Billets, & les Actions baissèrent le 4. à 4550. De 8. Arrêts du Conseil qui furent publiez pour lors à Paris, il n'y en a qu'un de veritablement interessant, qui concerne la Suppression des Rentes Viageres sur l'Hôtel de Ville de Paris.

*Election
d'un nou-
veau Prévôt
des Mar-
chands.*

XVII Mr. le Comte de Châteauneuf, Conseiller d'Etat & ci devant Ambassadeur à Constantinople, à Lisbonne & en Hollande, a été fait Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, à la place de Mr. Trudaine; & le 4. on fit à l'Hôtel de Ville la ceremonie de son Installation. On proceda aussi à l'Élection de 2. nouveaux Echevins.

XVIII. La Charge de Lieutenant General de Police a été donnée à Mr. Tachereau

des Princes &c. Août 1720. 133

de Baudri, Membre du Conseil des Finances & Maître des Requêtes. Ainsi ce que nous avons dit ci-dessus, que le fils de Mr. d'Argenson avoit été confirmé dans cet Emploi, ne se trouve pas variable; il y a d'autant plus de vraisemblance que cette Famille est au contraire tombée dans la disgrâce de la Cour, que Mrs. Paris Directeurs de la Compagnie des Indes, & qui étoient protegez par Monsieur le Garde des Sceaux, ont été releguez en Dauphiné leur Patrie, par une Lettre de Cachet.

XIX. L'Intendance de Bourdeaux a été donnée à Mr. Dodun, Membre du Conseil des Finances & Président au Parlement de Paris; & celle de Metz à Mr. Amelot de Chaillon qui va relever Mr. du Harlay de Cely, fait Conseiller d'Etat Honorable.

XX. Le premier Juillet la Princesse de Carignan arriva à Paris venant de Turin, & le 4. le Roi alla se promener à Cheval au Château de la Muette avec le Maréchal de Villeroy, qui commençoit à se rétablir de sa dernière indisposition.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. Rome. Le Pape tint le 22. Mai une Congregation extraordinaire de Cardinaux au sujet de Mr. Albani son Neveu qui est à Vienne, & dont les Negotiations n'ont pas un succès si prompt qu'on l'avoit *Congregations tenues à Rome, à quel sujet.* *esperé:*

espéré : on y délibéra sur le Caractere qu'on lui donnera à l'avenir, & s'il étoit necessaire de lui envoyer des Pleins-Pouvoirs plus étendus pour terminer plus promptement les affaires qui le tiennent en cette Cour. Le 23. S. S. assista à une Congrégation du St. Office, & le 25. il y eut Examen d'Evêques. Dans un Consistoire secret qui se tint le 27. une partie de ces Prélats furent proposcz, & S. S. accorda le *Pallium* aux Archevêques de *Bourdeaux* & de *Besangon*. Le 30. jour de la Fête du St. Sacrement, le Pape se fit porter à la Basilique de St. Pierre où il celebra la Messe, & porta ensuite en Procession le Venerable dans une Chaise destinée à cet usage; après quoi S. S. dîna au *Vatican*; & retourna le soir au *Quirinal*.

II. S. S. a fait faire de très-expresses défenses au Ministre de *Genes* de ne plus paroître ni se presenter à la Cour, & le Pape fait éclater de plus en plus son ressentiment contre la Republique, de ce qu'elle a contribué à l'évasion du Cardinal *Alberoni*. La semaine avant le premier Juin, il se tint deux Congregations sur l'affaire de ce Prélat, & S. S. ayant fait des réflexions sur les Bulles de Pie V. & Gregoire XIII. qui traitent de la dégradation des Cardinaux, en avoit conféré avec les Cardinaux *Casini* & *Barberin*. Cependant les procédures se continuent contre cette infortunée Em. & le 9. Juin on remit à l'Abbé *Sarraceni* un Monitoire de S. S. avec ordre de l'aller chercher en Suisse, & la sommer de venir se justifier de ce dont elle est accusée; ce qu'elle regardera bien de faire. On dit néanmoins qu'elle travaille

*Procedures
contre le
Cardinal
Alberoni.*

travaille dans sa retraite à sa défense, & qu'elle a écrit une Lettre au Cardinal Pauluci, dans laquelle elle allegue plusieurs raisons pour sa justification, & declare qu'elle desavouë tous les manifestes & les Lettres qui ont paru sous son nom, comme autant de piéces inventées par ses ennemis; priant qu'on n'ajoutât aucune foi à d'autres qu'à ceux de sa propre main: cette Lettre ayant été montrée au Pape, S. S. l'a fait voir à Mr. Batelli. Ce Prélat a aussi écrit à plusieurs Cardinaux de ses amis; & a fait offrir à l'Avocat Orsina 100. écus par mois pour avoir soin de ses affaires. Il y a apparence que cette Eminence a conservé quelques amis dans le Sacré College, puis que le Pape s'est plaint publiquement que ce Prélat étoit exactement informé de tout ce qui se passoit dans les Congregations, & même S. S. en a fait des reproches à quelques personnes qu'elle soupçonnoit d'entretenir correspondance avec lui.

III. On ôta sur la fin du mois de Mai les Armes d'Espagne & du Cardinal Aquaviva de la Façade de l'Eglise de Nôtre Dame de la Nation Sicilienne, pour y placer celles de l'Empereur & du Cardinal del Giudici. Le 9. Juin on chanta le *Te Deum* en grande ceremonie dans cette Eglise, en Action de grâces du rétablissement de la Paix en *Sicile*, & le 19. on posa les Armes du Pape & de S. M. I. au devant du Palais que doit occuper le Cardinal d'Althan, qui est attendu à *Rome* en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur, avec une suite de 80. personnes.

Mr. Aldourandini Nonce en Espagne.

IV. Mr. Aldourandini, ci-devant Nonce à Venise, a été choisi pour passer à la Nonciature d'Espagne, où il se rendra après avoir été prendre à Venise son Audience de congé avec les formalitez accoutumées. Ce sera Mr. Stampa qui ira remplir la place; & on parloit aussi d'envoyer à Lisbonne Mr. Caraffa, & de rappeler le Nonce qui y est actuellement.

V. La Cour de Madrid a envoyé au Cardinal Aquaviva des Pleins-Pouvoirs suffisans pour terminer les différens qui regnent depuis long-tems entre-elle & le St. Siège, au sujet de quelques affaires Ecclesiastiques. Son Eminence a en même-tems reçû ordre de presser avec instance, l'expédition d'un nouveau Bref pour la levée du Subside qui a été suspendu, & qui devoit être levé sur le Clergé du Royaume.

Le Cardinal Pereira attendu à Rome.

VI. Le Comte de Melos Ambassadeur de Portugal, eut le 29. Mai sa première Audience du Pape, qui jusques-là avoit refusé de la lui accorder & de le reconnoître en cette qualité. Ce Ministre a depuis été rapellé pour passer à la Viceroyauté du Bresil, dont il a été gratifié par le Roi de Portugal son Maître, & sera relevé par le nouveau Cardinal Pereira qui vient recevoir à Rome le Chapeau des mains du Pape, & prendra ensuite le caractère d'Ambassadeur de Sa Majesté Portugaise en cette Cour.

Le Chevalier de St. George à Albano.

VII. Le Chevalier de St. George & la Princesse son Eponse, qui ne paroît plus en public depuis sa grossesse, sont allez passer une partie de la belle saison à Albano, Maison

des Princes &c. Août 1720. 137

son de plaifance appartenante au Cardinal Aquaviva; ayans préféré ce fejour à *Castel-Gandolphe*, que le Pape leur avoit offert. Ils furent néanmoins au commencement de Juin se promener dans ce dernier lieu, où S. S. les fit traiter magnifiquement à dîner, & les envoya complimenter par Dom Jerome Colonna son Grand Fourrier.

VIII. Le 5. le Pape donna Audience à différentes personnes, & le 6. après avoir affisté à une Congregation du St. Office, S. S. eut une longue Conférence avec le Cardinal del Giudici, touchant les Negotiations de Mr. Albani à *Vienne*, auquel on dépêcha le même jour un Exprés avec de nouvelles instructions. Le 13. cette Eminent. eut encore une autre Audience qui roula, dit-on, sur ce que l'Empereur refuse d'écouter Mr. Albani sur aucune affaire, avant que le Pape ait donné fatisfaction à S. M. I. sur plusieurs demandes. Le 20. S. S. en accorda encore une troisiéme à Son Eminence sur le même sujet.

IX. La Chambre Apostolique a acheté pour la somme de 120000. écus le Fief de *St. Felicita* avec les sept Tours qui en dépendent le long de la Côte; & le Grand Tresorier Mr. Celicola partit vers le 18. avec quelques Membres de cette Chambre pour en aller prendre possession.

X. Le 12. le Cardinal Albani étoit allé à *Soriano* au devant du Cardinal Salerno qui est attendu à *Rome* venant de *Vienne*. On a défiguré & coupé les pieds à une très-belle Statuë de Marbre Porphire que S. S. avoit fait faire depuis peu pour être placée

*Audiences
donnees au
Cardinal
del Giudici.*

*Acquisition
du Fief de
St. Felicita.*

*Le Cardina
l Salerno
attendu à
Rome.*

au

au Capitole, & on a promis une grosse récompense à quiconque découvriroit l'Auteur de cette action.

Départ du
Chevalier
Emo.

XI. *Venise*. Au commencement de Juin le Chevalier Emo s'embarqua à bord du Vaisseau de guerre le *Nettune* avec un train magnifique, pour *Constantinople*, où il va en qualité d'Ambassadeur Ordinaire. La Regence a choisi Mr. Baldeffera Balby pour Gouverneur des Vaisseaux, & pour Sous-gouverneurs Mrs. Marc Querini, & Marc-Antoine Brazadia.

XII. Le Jeudi 13. jour de la Fête de St. Antoine de *Padouë*, le Doge accompagné du Senat en Corps, alla à l'Eglise de Nôtre-Dame du Salut, où quelques Reliques de ce Saint sont en dépôt; & le 15. Sa Serenité fût visiter l'Eglise de St. Vito, comme il se pratique tous les ans; après quoi elle donna un magnifique repas suivant l'usage, à tous ceux qui l'avoient accompagné.

Arrivée du
du General
Schuytem-
bourg de
Corfon.

XIII. On écrit de *Corfon* du 28. Mai, qu'on travailloit toujours aux nouvelles Fortifications de cette Place, & que le Comte de Schuytembourg devoit partir de jour à autre pour venir à *Venise*; en effet le 25. juin ce General arriva avec deux Galeres & deux Compagnies d'Infanterie, & entra avec plusieurs passagers dans le nouveau Lazaret pour y faire la quarantaine. Des Lettres d'*Istrie* apprennent que le Chevalier Emo y avoit relâché avec son Convoi.

XIV. Une partie des Domestiques du Cardinal d'Althan sont arrivez à *Venise*, & le 26. il passa par cette Ville un Exprés de *Rome*, allant à la Cour de *Vienne*, porter de

de nouvelles instructions à Mr. Alban.

XV. *Genes*. Le 3. Juin au soir les Galeres de France qui amenoient la Princesse de Modene, parurent près de *Genes*, & aussi-tôt la Galere Capitane qui portoit les Deputez de la Regence, allerent à la rencontre de la Galere Royale, dans laquelle étoit la Princesse, qui reçût leurs complimens, & l'offre qu'ils lui firent du logement qu'on lui avoit préparé. Après quoi le Grand Prieur de France commandant en Chef l'Escadre, entra dans le Port, l'Etendard Royal déployé, au bruit du Canon de la Ville, des Galeres & de tous les Bâtimens qui y étoient. L'Artillerie de l'Escadre Françoisse repondit au Salut, & la Princesse ayant mis pied à terre, fut portée dans une Chaise à Bras à son logement, où tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction à *Genes*, vinrent la complimenter & la feliciter. Le lendemain S. A. reçût un regal de 54. Bassins de la part de la Regence, & le 6. elle se trouva à la Procession du St. Sacrement *incognito*, servie par le Duc & la Duchesse de Turcis. S. A. a été servie & traitée pendant son séjour en cette Ville aux dépens de la Republique, & partit la nuit du 10. au 11. de *St. Pierre d'Arenne* fort satisfaite des honneurs qui lui avoient été rendus; ayant été remise entre les mains de ceux qui étoient chargez des Pleins-Pouvoirs du Duc de Modene & du Prince son Epoux, pour la recevoir. La Duchesse de Villars Brancas, & Mr. de Chavigny Envoyé de France, qui étoient chargez de cette Commission, s'en son-
gument

*Arrivée
la Princesse
de Modene
à Genes.*

dignement acquies. Le 14 cette Dame revint de *St. Pierre d'Arenne* à *Genes*, où elle fut complimentée par quatre Gentils-hommes qui avoient été députez : & pendant le séjour de la Princesse, l'Envoyé de France a toujours tenu table. Comme il étoit survenu quelques difficultez au sujet du Salut qui devoit être rendu aux Galeres de France, ce Ministre a si bien employé ses soins, qu'il a obtenu la satisfaction qu'il demandoit.

Départ des
Galeres de
France de
Genes.

XVI. Mr. le Chevalier d'Orleans Grand Prieur de France, a été retenu pendant son séjour en cette Ville, par une maladie que l'on croyoit être la petite verole ; mais vers le 15. S. A. étoit entièrement rétablie, & n'attendoit plus que le beau tems pour retourner en *Provence* avec les Galeres qu'elle commandoit. Le 19. le vent étant favorable elle partit pour *Marseille* avec tous les Officiers qui ont servi & conduit la Princesse pendant son voyage.

Mr. Balby
Envoyé à
Madrid.

XVII. La Regence a nommé Mr. François Balby pour aller à la Cour de *Madrid* en qualité de son Envoyé Extraordinaire. Le principal point de sa Commission, est de justifier ce qui a été fait à l'égard du Cardinal Alberoni, & remontrer que la République n'a eu aucune part à son évafion.

Le Marquis
de *St. Remi*
Viceroy de
Sardaigne.

XVIII. *Turin*. Le Roi de Sardaigne a nommé le Marquis de *St. Remi* à la Vice-royauté de ce Royaume, comme nous l'avons dit ailleurs, & l'Intendance Generale en a été donnée à Mr. Capeo. Le premier s'est rendu à *Palerme* pour recevoir la cession de ce Royaume, & y faire passer la moitié

des Princes &c. Août 1720. 147
moitié des Troupes Piémontoises qui
étoient en Sicile, & envoyer l'autre dans le
Piémont.

XIX. *Milan.* On écrit de Milan que le
Comte de Coloredo avoit reçu ordre de
l'Empereur d'envoyer une personne de dis-
tinction en Sicile pour y faire au nom de
S. M. I. la cession du Royaume de *Sardai-
gne*, entre les mains du Commissaire qui
devoit y être envoyé de la part du Duc de
Savoie. Ce Viceroy ayant reçu avis le 11.
que la Princesse de Modene devoit coucher
à *Voghera*, partit le même jour pour aller
la recevoir, & l'accompagner ensuite jus-
ques sur les Frontières du Milancz. Le 15.
S. Ex. retourna à *Milan*.

XX. *Modene.* Le 14. la Princesse de Mo-
dene arriva à *Plaisance*, & sur l'avis qu'on
reçut à la Cour le 18. qu'elle approchoit de
Modene, le Duc de ce nom accompagné
du Prince Héritaire & de son autre fils,
partit pour aller à sa rencontre jusqu'à *Reg-
gio*, suivi d'un nombreux cortège de No-
blesse dans 16. Carrosses à six chevaux, &
précédé par un Regiment de Cuirassiers &
un de Carabiniers composez de 4000 hom-
mes. Ce fut dans ce dernier lieu que la pre-
miere entrevûe se fit, & où cette Princesse
fut rencontrée & reçûe par cestrois Princes
avec beaucoup de tendresse. Le 21 elle
arriva à *Modene* où elle fit son entrée publi-
que au bruit du Canon des Remparts & de
la Citadelle, au travers d'une double haye
de Troupes rangées depuis la Porte jusqu'au
Palais Ducal. Le soir l'Evêque fit la cere-
monie de benir le Mariage dans la Chapelle
du

*Arrivée de
la Princesse
de Valois à
à Modene.*

du Château en présence de la Cour, & pendant la nuit il y eut des illuminations & de grandes réjouissances par toute la Ville. Le 21. la Cour se rendit à l'Eglise Cathédrale, où après la Messe, on chanta le *Te Deum* en Musique; ensuite il y eut un grand festin au Palais, & un Bal magnifique qui dura bien avant dans la nuit.

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

LE 30. Mai Leurs Majestez Imperiales se rendirent à *Vienne* pour assister à la Procession & aux dévotions qui se font faites à l'occasion de la Fete du St. Sacrement, & le soir Elles retournerent à *Luxembourg* avec les deux Archiduchesses *Leopoldines*. Le 9. Juin il se tint dans ce Château un grand Conseil de guerre en présence de l'Empereur, à l'issuë duquel on dépêcha un Exprés au Cardinal de *Schrottenbach*, Viceroy de *Naples*. Le lendemain 10. l'Impératrice douairiere *Amelie* vint rendre visite à L. M. & après-dîné cette Princesse retourna à *Vienne*. L'Empereur ayant pris la resolution de venir au Palais de la *Favorite*, les 2 jeunes Archiduchesses ses filles revinrent au Palais Imperial vers le 12. avec leurs Gouvernantes, & on travailloit pour lors à quelques reparations necessaires à cette Maison. Le 19. L. M. se rendirent dans ce Palais, où Elles passeront le reste de l'E-

*Retour de
l'Empereur
à la Favori-
te.*

des Princes &c. Août 1720. 143
té, & ce même jour l'Empereur avoit pris le
divertissement de la chasse du Heron, & vit
faire l'exercice aux 2. Compagnies du Re-
giment de Barcith qui ont monté la Garde
à *Luxembourg* pendant le séjour que la Cour
y a fait. Le lendemain 20. Sa Maj. Imp.
commença à prendre des eaux Minerales de
Ruscher qui lui sont salutaires, & ce mê-
me jour Leurs Maj. reçurent la visite de
l'Imperatrice Amelie & de l'Archiduchesse
sa fille. On recommençoit pour lors à par-
ler encore du voyage de l'Imperatrice Re-
gnante à *Carlesbad*, & on ajoutoit que son
départ étoit fixé au commencement d'Août.
Le 24. il y eut fête à la Cour à l'occasion
de celle de St. Jean Baptiste dont le Roi de
Portugal porte le nom, & le 25. on tint
Conseil secret. Les Dragons de Barcith ont
été envoyez en Boheme, sur les remontran-
ces qui ont été faites par le Magistrat de
Vienne, qu'ils ne pouvoient fournir à la sub-
sistance de ce Regiment & en même-tems
entretenir la Garnison ordinaire de cette
Ville. Les effets que l'Imperatrice Mere
a laissez se sont trouvez monter à 2. millions
de florins, non compris les joyaux & l'ar-
gent que cette Princesse avoit à la Banque;
& l'Empereur a fait present de la portion
qui lui revenoit, aux 2. Archiduchesses Leo-
poldines ses sœurs.

II. Le General Weisbach qui avoit été
envoyé à *Vienne* de la part du Czar, partit
le 1. Juin pour retourner à *Peterstourg*,
ayant reçu de S. M. I. une bague de diamans
de prix. Environ ce tems-là Mr. Jagozinski
autre Ministre de ce Prince resident en cette
Ville,

Ville, avoit présenté à l'Imperatrice Re-
gnante, le portrait du jeune Prince, neveu
de cette Princesse, & petit fils de Sa Maj.
Czarienne.

Echange du
Comte de
Virmond
avec l'Am-
bassadeur
Turc.

III. On reçut avis au commencement du
même mois qu'Ibrahim Bassa Ambassadeur
de la Porte, & qui s'en retourne à *Constan-
tinople*, étoit arrivé à *Belgrade* le 3. & qu'il
en étoit reparti au bruit du Canon des Ram-
parts, pour être échangé sur les Frontières
de Servie avec le Comte de Virmond; que
ses Janissaires s'étoient embarquez au des-
sous d'*Orsava* sur 6. Saïques Turques qui
étoient venuës à leur rencontre. Le 23. le
Baron de Locheter arriva en poste à *Vienne*,
& rapporta que l'échange de ces deux Mini-
stres s'étoit fait le 16. entre *Parakin* & *Ras-
na*, & que S. E. le Comte de Virmond le
suivoit de près, & devoit arriver incessan-
ment.

Arrivée du
Duc de Me-
klenburg.

IV. Le Duc d'Holstein Gottorp alla sur
la fin de Mai prendre les eaux à *Bade*, &
le 2. le Duc & la Duchesse de Meklenbourg
Swerin arriverent à *Vienne*. L. A. S. n'ayant
pas trouvé l'Empereur dans cette Capitale,
le Baron Deicholth leur Envoyé alla d'abord
notifier leur arrivée à S. M. I. à *Laxembourg*,
& demander audience, ce qui lui fut accordé;
& le 15. ce Prince y fut admis en qua-
lité de Duc de Meklenbourg, & non de
Comte de Swerin, qui est le nom qu'il a pris.
Le 2. il eut aussi audience de l'Imperatrice
doüairiere Amelie. S. A. S. & le Duc d'Hol-
stein qui depuis est revenu de *Bade*, ont été
traitez splendidement, quoique sans ceremo-
nie, par le Ministre du Czar, & ces Princes
le

des Princes &c. Août 1720. 145

se sont souvent rendus visites, mais *incognito*.
Le Duc de Meklenbourg depuis son arrivée a eu de frequentes conferences avec le Comte de Zinzendorf Grand Chancelier de la Cour.

V. Le Cardinal de Saxe-Zeytz partit le 4. pour aller à *Presbourg*, & revint à *Saxe-Zeytz* *Vienna* environ le 15. On assuroit que ce Prince retourneroit au commencement de Juillet à *Ratisbonne*, pour y reprendre les fonctions de principal Commissaire de l'Empereur à la Diette.

VI. Le Cardinal d'Althan qui est envoyé à la Cour de *Rome*, prit congé de M. I. à *Laxembourg* le 7. L'Empereur a fait délivrer 150000. florins à ce Prélat, qui partit le 16. & fut suivi le 17. par le Cardinal *Salerno* qui va aussi à *Rome*.

VII. Dom Joseph de Medicis Toscane, Prince *Ottojano* partit le 22. pour aller en *Sardaigne* en qualité de Plenipotentiaire de l'Empereur, recevoir ce Royaume des mains des Espagnols, & le remettre ensuite au Viceroi qui sera envoyé de la part du Duc de *Savoye*, pour venir en prendre possession. Le Comte de *Freydac* a été nommé pour aller à *Stokholm* en qualité d'Envoyé de S. M. I. & le Comte d'*Atheim* à *Modene*, complimenter le Prince Hereditaire de ce nom sur son mariage.

VIII. Le Comte d'*Engel* le vieux a été fait Conseiller du Conseil Privé de S. M. I., & le Comte de *Cannitz* Conseiller du Conseil de l'Empire; ce dernier devoit partir le 30. pour la Cour de l'Electeur Palatin. Le Comte de *Cadogan* Ambassadeur de S. M.

K Brit,

Brit. étoit encore pour lors à *Vienne* qui sollicitoit avec instance le rétablissement des griefs des Protestans du Palatinat, & veilloit sur les démarches du Ministre de S. M. Czaricque en cette Cour.

IX. On a reçu avis par un Exprés de *Dresde* que la Princesse de Saxe étoit heureusement entrée dans le troisieme mois de sa grossesse.

S. A. E. fait
bâtir un Pa-
lais à Man-
heim.

X. Palatinat. S. A. E. Palatine continuë de faire son séjour à *Schwetzingen*, sans aucune apparence qu'elle retourne à *Heydelberg*. Le 9. environ 600. Bourgeois de cette Ville vinrent présenter une Requête à ce Prince, pour le supplier de venir continuer sa Residence chez eux, à quoi S. A. E. ne fit pour lors aucune reponse; & le 14. la Chancellerie de la Regence, celle de la Chambre des Finances, & les differens autres Colleges partirent, au contraire, pour aller à *Manheim*, où S. A. E. a dessein de faire bâtir un Château & de tenir désormais sa Cour. De plusieurs Plans qui ont été presentez à ce Prince, il en a enfin accepté un, & le 2. Juillet S. A. S. E. fut poser la premiere pierre au nouveau Bâtiment qu'elle fait construire.

XI. Mr. le Chancelier Franken a été envoyé à la Cour de *Vienne* relever Mr. Sic kingen.

L'Electeur
ne veut se
mêler d'au-
cune affaire
concernant
la Religion.

XII. Depuis que l'Electeur a remis à l'Empereur, & à la Diette de *Ratisbonne* la décision des differens survenus au sujet de la Religion dans ses Etats, ce Prince ne veut plus recevoir ni écouter aucunes representations, & renvoye les Ministres qui sont chargez

des Princes &c. Août 1720. 147

chargez de lui en faire, à la Cour Imperiale, où cette affaire est portée, & doit être terminée. Le 18. le Baron d'Hornberg Envoyé du Landgrave de Hesse, eut Audience de ce Prince, & reçût pour reponse qu'il pouvoit deormais s'adresser à Vienne, cette affaire n'étant plus à sa disposition.

XIII. Des Lettres d'Heydelberg du 6. Juillet portent que S. A. E. Palatine avoit enfin repondu au grand Memoire qui lui fut présenté le 9. Juin par les Bourgeois d'Heydelberg, & dont nous avons parlé ci-dessus. Que ce Prince persistoit dans sa resolution de ne plus aller faire sa Residence en cette Ville; cette Reponse portant en termes exprés, *que comme S. A. E. avoit déclaré sa volonté par sa resolution du 11. Avril dernier, que tout ce qui dépend de la Cour, & dont elle n'a pas besoin à Schwetzingen, & particulièrement tous les differens Colleges, devoient se rendre à Manheim & y fixer leur demeure, S. A. E. y persistoit, sans qu'aucun changement y fut fait, &c.*

Reponse au
Memoire.

XIV. Ratisbonne. On manda de Ratisbonne que le Corps Evangelique avoit dressé un Memoire par lequel il devoit représenter à l'Empereur, que c'étoit contre les
„ Constitutions de l'Empire, & contre l'in-
„ stitution de l'Electeur Frederick Fon-
„ dateur du Senat Ecclesiastique à Heydelberg,
„ que ce Senat fut transporté ailleurs; que
„ l'Electeur deffant frere de celui d'aujourd'hui,
„ bien qu'il eut fait sa residence à
„ Dusseldorp, n'avoit jamais demandé le
„ transport de ce Senat, &c. Ces mêmes avis ajoutent qu'en vertu d'un Mandement

de l'Electeur Palatin du 10. Juin, qui permet l'usage du Catechisme, le Corps Evangelique avoit écrit aussi le 20. au Senat Ecclesiastique P. Reformé à *Heydelberg*; qu'ils pouvoient se servir de cette permission, en ôtant du Catechisme le Privilege & les Armes de S. A. E. & en s'abstenant à l'avenir de tous termes injurieux.

Arrivée du Roi d'Angleterre à Herrenhausen.

XV. *Hannover*. Le 1. Juillet à 10. heures du soir le Roi d'Angleterre arriva à *Herrenhausen*, venant de *Londres* par la *Hollande*. S. M. fut reçuë par tous ses Sujets avec de grandes démonstrations de joye, & ce Prince embrassa avec beaucoup de tendresse le jeune Prince *Frederich* son petit fils. Le lendemain la Noblesse eut l'honneur de saluer le Roi, & on dépêcha des Exprés en différentes Cours pour les informer de l'heureuse arrivée de S. M. dans son Electorat.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pais du NORD, depuis le mois dernier.

Armée Moscovite marche sur les Frontieres de Pologne.

I. **P**ologne. Les avis de la Frontiere de Pologne du premier Juin portent que le Prince de *Menzikof* avoit passé le *Dnieper* avec une Armée de 70. mille *Moscovites*, & marchoit du côté de *Chotzin*, où il devoit être joint par un gros Corps de *Tartares*; ce qui allarmoît fort les *Turcs* & même les *Polonois*; que quoi que les Magistrats des Villes *Polonoises* qui sont près du passage de l'Armée, eussent reçu des *Sauve-gardes*, les
Partis

des Princes &c. Août 1720. 149

Partis Moscovites n'avoient pas laissé de faire de grands desordres , & forcer les Habitans du Pat Pais à leur fouvoir des vivres; de quoi on avoit porté des plaintes au Prince Menzik ten lui remontrant que s'il ne donnoit une prompte satisfaction à la Couronne de Pologne , elle regarderoit ces violences comme des Actes d'hostilitéez.

II. On ne croit pas que l'ouverture de la Diette des Etats Generaux du Royanme puisse se faire au tems fixé , à cause des obstacles qui se presentent; plusieurs Diettes Provinciales ayant été rompuës en confusion , & la Noblesse Polonoise & Lithuanienne continuant ses intrigues pour obliger le Roi à ôter le Commandement des Troupes de la Couronne au Comte de Flemming. Les Négociations d'ailleurs du Palatin de Mazovie à la Cour du Czar , vont fort lentement, & il n'y a gueres d'apparence qu'il obtienne si tôt satisfaction sur ses demandes. Dans une Conference que ce

*Négociations
du Palatin
de Mazovie
n'ont aucun
succes.*

Ministre eut à *Petersbourg* le 8. Mai avec les Commissaires du Czar & dans laquelle Son Excellence i fistoit fortement sur la restitution de la *Livonie* & de la *Courlande* qui est le principal point de sa Commission , voici ce qu'il lui fit entr'autre repondu ,
„ que la Republique n'avoit pas assez de
„ Troupes pour garder la *Livonie*, & que
„ la Duchesse de *Courlande* jouï ssoit de ses
„ biens sans que le Czar y eut aucune part,
ce qui fait conjecturer que S. M. Cz. persiste dans la résolution de maintenir cette Princesse dans la jouïssance de ce Duché; quoi que le Ministre Polonois ait repondu

à ces objections. , Que la Souveraineté de
 » Courlande appartenoit à la Republique,
 » enforte que le Duc Administrateur de ce
 » nom n'avoit pû entrer dans aucun enga-
 » gement sans son consentement; & qu'en
 » cas que la Duchesse eût des prétentions
 » sur ce País, elle pouvoit s'adresser à des
 » Commissaires qu'on nommeroit, la Re-
 » publique étant disposée à lui donner sa-
 » tisfaction.

III. Le General Horn arriva vers le 4.
 à Varsovie venant de *Stokholm*, & eut le 6.
 Audience du Roi, auquel il remit des Let-
 tres de la Reine de Suede, par lesquelles
 cette Princesse notifioit à S. M. l'avene-
 ment du Prince de Hesse son Epoux à la
 Couronne.

IV. Le Roi se tenoit encore à la fin du
 mois à *Varsovie*; & suivant les Lettres du
 22. de cette Ville, on apprenoit, que le Czar
 avoit fait enfin sçavoir au Palatin de Ma-
 zovie Ambassadeur de Pologne, qu'il ne
 pouvoit quant à present accorder les de-
 mandes de la Republique, & que son inten-
 tion étoit de voir auparavant quel succès
 auroit la Campagne qu'il alloit faire contre
 la Suede, pour laquelle il armoit puissam-
 ment.

V. *Suede*. Le 26. Mai le Roi arriva à
 Retour du *Stokholm* revenant de la visite qu'il étoit al-
 Roi. lé faire de plusieurs Places Frontieres, à la
 Depart de sûreté desquelles il a pourvû. Le même
 la Flotte. jour l'Amiral Norris eut Audience de ce
 Prince, & il se disposoit à aller joindre la
 Flotte qui étoit dans les *Scheeren*. Le 28.
 S. M. fut à *Sandemar*, Maison de Plaisan-

des Princes &c. Août 1720. 151

ce à deux lieues de la Ville, où il se tint un grand Conseil de guerre, auquel assistèrent les principaux Officiers des deux Flottes, qui reçurent là leurs dernières instructions; & le 29. S. M. retourna à Stokholm. Le 31. les Flottes combinées d'Angleterre & de Suede mirent à la voile avec un vent favorable pour aller du côté de *Revel* faire diversion & occuper chez eux les Moscovites.

VI. la Suspension d'Armes avec le Danemarck a été prolongée pour six semaines à commencer du 31. Mai, & le Traité de Paix entre ces deux Couronnes étoit fort avancé, ne s'agissant plus que de quelques Articles de peu de conséquence, pour lesquels le General *Lewnohr* attendoit de nouveaux ordres de *Copenhague*.

*Suspension
d'Armes pu
bliée*

VII. Le 10. le Prince Guillaume de Hesse Cassel frere du Roi arriva à *Stokholm*, & prit son logement au Palais Royal, où le Roi & la Reine le reçurent avec beaucoup d'affection, & le lendemain il reçut les complimens des Senateurs & de la Noblesse.

*Arrivée du
frere du Roi.*

VIII. On aprit le 11. contre toute attente que le 4. 150. Galeres Moscovites avoient débarqué environ 20. mille hommes dans l'Isle de *Holme*, située à près de 60. lieues de *Stokolme*; & que s'étans avancez le lendemain Jusqu'à *Uma*, ils avoient pillé & brûlé tout ce qui s'étoit trouvé sur leur passage. On dépêcha aussi tôt 24. Fregates pour leur aller donner la chasse, & on envoya en même-tems ordre le long des Côtes de se tenir sur ses gardes. Le 15. on fut informé que

*Descente
des Moscovites
pres d'Uma.*

que ces Troupes n'avoient pas fait un si grand ravage qu'on l'avoit apprehendé, & qu'enfin elles s'étoient rembarquées & retirées du côté d'*Abo*, ayant laissé derrière eux trois de leurs Galeres qui furent enmenées le même jour à la Rade de *Stokolme*, & dont les équipages furent faits prisonniers de guerre. Leur retraite a été depuis encore confirmée, & que les Habitans de ce Pays qui s'étoient retirez à leurs aproches, étoient retournez chez eux. On a aussi reçu des nouvelles des Flottes de Suedz & d'Angleterre, portans que n'ayant pû rien entreprendre du côté de *Revel*, elles s'étoient avancées vers la *Botnie Occidentale*, afin d'observer les mouvemens des Moscovites, & tâcher de les joindre pour les combattre.

Départ de
la Cour
pour Carls-
berg.

IX. Le Roi & la Reine partirent environ le 18. pour aller à *Carlsberg*, où L. Maj. doivent rester tout l'Eté, & le 20. le Lord Carteret Ministre du Roi de la Grande Bretagne y fut prendre son audience de congé. Le 22. S. E. partit de *Stokolme* avec le Major General Lewenohr pour aller à *Copenhague*, & de là à *Hannover* auprès de S. M. B. Mr. Finck étant resté auprès de S. M. S. en qualité d'Envoyé extraordinaire de ce Prince. Le Major General d'Adlerfeld a été envoyé auprès du Roi de Dannemarc. & le Comte de Possen à la Cour de *Berlin*. Le Roi avant son départ avoit aussi donné Audience au General Diemer Envoyé Extraordinaire du Landgrave de Hesse-Cassel.

X. *Dannemarc*. S. M. Danoise partit le 5. pour *Frederixbourg* avec toute la Famille Royale, où les Membres des differens Conseils

des Princes &c. Août 1720. 153

seils suivirent la Cour. Le 13. S. M. revint à *Copenhague*, d'où elle repartit le 25. pour retourner dans cette première Ville. Le 29. le Lord Carteret & le General Lewenohr y arrivèrent de *Stockolme*, & furent suivis le 1. Juillet par le General Adlerfeld, qui est envoyé en cette Cour de la part de L. M. Suedoises.

XI. Le 14. l'Amiral Rabe fit voile d'*Elfseneur* ayant un vent favorable, avec la Flotte qu'il commande, & les Vaisseaux Marchands qui sont sous son escorte.

XII. *Moscovie.* L'avenement du Prince de Hesse-Cassel à la Couronne de Suede a été notifié au Czar à *Petersbourg* par Mr. Marschalk de Virtemberg Adjudant General Suedois, qui dans l'Audience qu'il eut environ le 23. Mai de ce Prince, lui fit le discours dont voici la substance.

*Notificatio:
de l'avenement*

„ Que le Prince de Hesse-Cassel-avoit été
„ élevé unanimement sur le Trône de ce
„ Royaume par les Etats; que S. M. avoit
„ une estime singuliere pour le Czar, &
„ souhaitoit ardemment de conclure une
„ Paix ferme avec S. M. Cz., & d'entrete-
„ nir avec Elle une parfaite intelligence
„ comme de bons voisins; & qu'Elle étoit
„ prête de contribuer pour cet effet tout ce
„ qui étoit en son pouvoir. *Sur quoi S. M.
Czarienne repondit,* „ Qu'E le felicitoit de
„ tout son cœur le Roi de Suede sur son
„ avenement à la Couronne, qu'Elle le re-
„ meritoit de la notification qu'il lui avoit
„ fait faire, qu'Elle n'avoit jamais eu d'au-
„ tres intentions que de trouver les moyens
„ de conclure une Paix durable avec la
Suede;

*ment dit
Prince de
Hesse à la
Couronne
faite au
Czar.*

„ Suede; & qu'Elle y étoit portée à présent
 „ plus que jamais, en cas qu'il plût à S. M.
 „ Suedeife prendre une ferme resolution
 „ là-deffus.

*Anniver-
 saire de la Nais-
 sance du
 Czar.*

XIII. S. M. Cz. donna aussi le 24. Mai
 Audience au Ministre du Duc d'Holstein
 Gottorp, qui remit à S. M. des Lettres de
 son Maître; & le 28. ce Prince partit pour
Cronstoot, d'où il revint le 31. à *Petersbourg*.
 Le 13. Juin on celebra dans cette Ville l'an-
 niversaire de la naissance de Sa M. avec
 beaucoup de so'ennité & de magnificence;
 & on eut avis le même jour que l'Amiral
 Norris s'étoit bien avancé avec sa Flotte
 jusqu'à l'Isle de *Norgen*, mais qu'il n'avoit
 commis aucune hostilité; ayant envoyé au
 contraire un Exprés au Commandant de
Revel, pour offrir de nouveau la Médiation
 du Roi son Maître à S. M. Cz. pour traiter
 de la Paix avec la Suede.

ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-
 rable en ANGLETERRE, & en
 HOLLANDE depuis le mois dernier.*

*Anniver-
 saire de la
 Naissance du
 Roi.*

I. I L y eut Samedi 8. une fête magnifique
 à la Cour, à l'occasion de l'anniversaire
 de la naissance du Roi, qui entra dans sa
 61^{me}. année. Tous les Seigneurs parurent
 au Palais de *St. James*, en habit de ceremonie,
 & eurent l'honneur de saluer le Roi. On
 fit l'après-midi une triple décharge du Ca-
 non de la Tour, au son de toutes les Clo-
 ches, & le soir il y eut Bal & Apartement

au

des Princes &c. Août 1720. 155

au Palais, & des illuminations par toute la Ville. Le lendemain 9. on celebra l'anniversaire du rétablissement de Charles II., & le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre, alla entendre la Prédication dans la Chapelle du Palais, le Comte de Dorset portant l'Epée de l'Etat devant S. M.

II. Le 10. le Chevalier Robert Sutton partit pour aller à *Paris* relever le Comte de Stairs, accompagné de Mr. Bonnet Ministre de Prusse, qui retourne à *Berlin* par la France. Le 14. Mr. Wesseliowski Ministre du Czar prit son Audience de congé, & le 18. son Successeur eut l'honneur de sauer le Roi pour la premiere fois & de lui presenter ses Lettres de Créance.

III. Dans la Séance du Parlement qui se tint le 14., l'Archevêque de Cantorberi fit un long discours à la Chambre, touchant l'état de la Religion Protestante dans le Palatinat; exhortant les Seigneurs de prendre une resolution ferme & avantageuse aux Protestans: sur quoi il fut convenu de presenter une Adresse au Roi. La Chambre des Communes fut ensuite priée d'y vouloir bien concourir & presenter, en corps cette adresse, que S. M. reçut le lendemain 15., & à laquelle Elle fit une reponse des plus favorables. La Cour n'étant pas satisfaite du traitement qui a été fait à Mr. Haldane son Envoyé à la Cour Palatine, a fait sçavoir à Mr. Smidman Resident de l'Electeur à *Londres*, qu'on ne pouvoit plus le regarder en cette Cour comme Ministre public, & qu'il eût à le faire sçavoir à son Maître; cette notification fut accompagnée d'une
Lettre

*Adresse du
Parlement
au Roi.*

Lettre de récrance qui lui fut remise par le Comte de Stanhope Secrétaire d'Etat.

IV. Le Samedi 22. le Roi s'étant rendu à la Chambre des Seigneurs, où les Communes furent mandées, S. M. fit le discours suivant aux deux Chambres, après avoir donné son consentement Royal à 14. Actes publics & 10. particuliers.

MYLORDS ET MESSIEURS,

*Discours
du Roi au
Parlement.*

JE viens mettre fin à cette Séance, qui, quoique fort avancée dans l'Été, ne peut passer pour longue & ennuyeuse, quand nous considérons combien d'affaires y ont été faites, & les avantages qu'on en peut attendre.

La vigueur que vous avez témoignée si à propos, & votre persévérance à me soutenir dans les mesures que j'ai prises avec mes Alliés pour rétablir la tranquillité de l'Europe, ont produit la plupart des effets que je pouvois desirer, la plus grande partie de la Chrétienté est déjà délivrée des calamitez de la guerre; & par ce qui s'est passé au dehors & au dedans, mes peuples doivent être convaincus que leur prospérité est inseparable de la force & de la sûreté de mon Gouvernement.

Messieurs de la Chambre des Communes.

JE vous remercie des Subsidés que vous avez levé pour le service de l'année courante; ce m'est une satisfaction particulière qu'il se soit trouvé un moyen de faire bon les non valeurs de ma liste civile, sans mettre de nouvelles Charges sur mes Sujets, j'espère que
le

le bon fondement que vous avez préparé dans cette Séance, pour le paiement des dettes de la Nation, & l'acquit d'une grande partie de ces dettes, sans la moindre violation de la Foi publique, affermiront de plus en plus l'union que je souhaite de voir parmi mes Sujets, & rendront nôtre amitié plus estimable à toutes les Puissances Etrangères

Mylords & Messieurs,

Vous voyez tous les bons effets que vôtre fermeté à produits ; il ne reste que peu de choses de nôtre part pour faire voir à tout le monde qu'on acquiert plus de credit, de sûreté, & de grandeur en suivant les vûes de paix, & en liant étroitement de justes engagements, qu'en faisant fond sur les avantages de la guerre & en poursuivant les mesures de l'ambition,

Pour achever ce qui reste d'imparfait, j'ai dessein d'aller bientôt visiter les Terres de ma Domination en Allemagne, esperant de mettre fin à ces troubles dans le Nord, qui sont presentement reduits dans une fort étroite circonstance ; & je me flate aussi que ma présence, cet Eté, dans ces Quartiers, sera utile aux pauvres Protestans nos Freres. pour lesquels vous avez témoigné des sentimens si favorables & si charitables.

Je ne doute pas que je ne vous retrouve l'hiver prochain disposé à mettre la dernière main à toutes ces bonnes œuvres, lesquelles avec vôtre assistance j'ai porté si proche de leur perfection ; je souhaiterois que tous mes Sujets convaincus par le tems & l'expérience,
voulussent

voulussent quitter toutes ces partialitez & ces animositéz qui les empêchent de vivre en repos, & de jouir du bonheur d'un Gouvernement doux & legitime; c'est ce que je vous recommande en ce tems, où je vois bien que toutes les oppositions ne peuvent être que vaines & inutiles, & finir malheureusement pour ceux qui persisteront à y résister.

Je suis persuadé que durant mon absence chacun de vous prendra un soin particulier de maintenir la paix dans vos différentes Provinces, & que je vous trouverai à mon retour dans un tel état de tranquillité, que tout le monde verra combien mon Gouvernement est fermement établi, c'est ce que je desire, principalement à cause que je crois que la sûreté & la conservation de mes peuples, & cette heureuse constitution, en dépendent entièrement.

Après ce discours Mr. le Chancelier prit la par le & dit,

Mylords & Messieurs,

C'est le bon plaisir de S. M. que ce Parlement soit prorogé jusqu'au Jeudi 28. du mois de Juillet prochain, vieux stile, & par conséquent le Parlement est prorogé jusqu'au 28. Juillet prochain.

*Liste des
Seigneurs
Regens du
Royaume.*

V. Il y eut le soir grand Conseil au Palais de *St. James*, après lequel S. M. déclara les Seigneurs Regens qui doivent avoir l'administration des affaires pendant son absence; sçavoir l'Archevêque de Cantorberi, Primat du Royaume, le Lord Parker Chancelier, le Viconte Towashend Président du Conseil, le Duc de Kingston Garde du Sceau Privé, le Duc d'Argile, le Duc de
Newy

Newcastle, le Duc de Malboroug, le Duc de Bolton, le Duc de Grafton, le Duc de Devon, le Comte de Sunderland, le Comte de Berkley & les trois Secretaires d'Etat. S. M. a nommé aussi à plusieurs Emplois dont nous ne pouvons donner ici la liste.

VI. La nuit du 24. au 25. le Comte de Sairs arriva de *Paris*, & eut l'honneur de saluer le lendemain le Roi, qui le même jour reçut les complimens des Directeurs de la Compagnie de la Mer du Sud sur son heureux voyage. Le soir à 5. heures S. Maj. partit du Palais *St. James*, & s'étant embarquée à *Witheal* sur son Yacht, Elle passa la *Tamise* & mit pied à terre à *Lambeth*. D'où Elle se rendit en Carosse à *Greenwich* sous l'escorte d'un Détachement de Gardes à Cheval. Là S. M. s'embarqua & fit voile avec un vent favorable pour passer en *Hollande*, & de là par terre à *Hannover*. Le Comte de Stanhope a suivi S. M. de même que la plupart des Ministres des Princes Etrangers; & l'Escadre qui sert d'escorte à ce Prince est commandée par le Chevalier Jennings.

VII. Le 17. le Prince & la Princesse de Galles allèrent à *Richmond*, où L. A. R. passeront une partie de l'Été, & les Princesses leurs filles feront leur séjour à *Kensington*. On reçut le 29. avis par un Exprés dépêché par le Chevalier Jennings, que le 27. à 6. heures du matin, le Roi avoit débarqué heureusement à *Hell-Voet-Sluis* en *Hollande*, sur quoi les Seigneurs Regens s'assemblerent au *Cokpit* où ils firent l'ouverture de leurs Commissions, après un très-beau discours que prononça le President du Conseil.

Départ du
Roi pour
Hannover.

Arrivée du
Roi en *Hol-*
lande.

Il fut ensuite convenu que les Seigneurs s'assembleroient à l'avenir deux fois la semaine, sçavoir le Mardi & le Jeudi.

VIII. On a publié la Relation suivante des mouvemens de la Flotte commandée par l'Amiral Norris dans la Mer Baltique, elle est datée du 26. Mai, vieux stile, à bord du Vaisseau le *Sandwisch* sous l'Isle de *Gotzau*.

L'Amiral Norris s'étant joint à une Escadre Suedoise, fit voile de *Helsingbourg* le 20. de ce mois. Le 24. un Contr-Amiral Suedois vint encore le joindre avec 7. Vaisseaux de guerre, & ce jour là la Flotte s'avança sur la Côte d'*Haland*, le vent étant au Sud avec un broüillard fort épais. Le 25. il fit un violent vent de Nord, enforte que quelques-uns de nos Vaisseaux furent separez, & la Flotte obligée de venir mouïller ici l'Ancre; les autres Vaisseaux dispersez y étant aussi revenus. L'Amiral Norris a tenu aujourd'hui Conseil de guerre, où il a été resolu que le Baron Vachmeister seroit détaché avec 3. Vaisseaux de guerre Suedois & quelques Navires Anglois pour aller vers l'Isle d'*Haland* joindre les Galeres qui y ont été envoyées de *Stokholm*, afin d'harceler les Galeres Moscovites qui festinent sous les Rochers voisins. Le reste de la Flotte vient de faire voile à ce moment du côté de *Revel*, sans qu'on puisse en penetrer le succ. Nota le 26. Mai, vieux stile, se rapporte à environ le 6. Juin. Ainsi cette Relation est une suite de ce que nous avons dit à l'Article de Suede de ce Journal.

des Princes &c. Août 1720. 161

IX. *Hollande.* Sur l'avis que l'on re- *Arrivée des*
çût environ le 18. que le départ de S. M. *Roi d'An*
Brit. pour ses Etats d'Allemagne étoit re- *gleterreen*
solu ; on donna les ordres nécessaires de *Hollande.*
tenir un Yacht prêt à l'embouchure de la
Meuse, pour recevoir S. M. Le 27. ce
Monarque arriva heureusement à *Heil Voer-*
Slays, & remonta la Riviere jusqu'à
Schoonoven dans le Yacht qui lui avoit été
préparé. Peu après Elle en partit pour *Of-*
nabrug, d'où Elle a continué son voyage
par terre jusqu'à *Hannover*.

X. Le 16. le Roi de Prusse arriva *incognito.* *Arrivée de*
à la *Haye* avec le Prince George de Hesse- *Roi de Prus-*
Cassel, & alla descendre dans sa Maison nom- *se à la Haye.*
mée la vieille Cour. Le 17. ce Prince fut voir
l'Arсенal, & le 20. S. M. alla à *Rotterdam*, d'où
Elle partit le même jour pour retourner
dans le Duché de *Cleves*, par *Delft*, *Leyde*,
& *Utrecht*. Le Prince de Hesse-Cassel est allé
voir la Princesse de Nassau sa Sœur, à
Scesdyck.

XI. Les Etats de Hollande & de West-
frise se rassemblèrent le 16. pour la pre-
miere fois depuis leur dernier ajournement,
& se separerent le 30. jusqu'à une autre
convocation.

ARTICLE IX.

Qui contient la Naissance, Mariage & Morts
des Princes, & autres Personnes de distinc-
tion.

I. L'Epouse du Marquis d'Anandaie
Ecossois, accoucha à Londres le 10.
Juin d'un fils, qui a été tenu sur les fonds

L par

Naissances.

par le Comte d'Ornèy au nom du Roi.

Le 23. la Duchesse de Saxe-Mersebourg accoucha aussi d'un fils, qui ne vécut que quelques heures.

Mariage.

II. On peut mettre au nombre des Mariages, la ceremonie qui se fit à Modene le 21. jour auquel celui de Mademoiselle de Valois fut beni par l'Evêque de cette Ville, & ensuite consommé. Cette Princesse avoit été fiancée & épousée à *Paris*, au nom du Prince Hereditaire de Modene, dès le 12. du mois de Fevrier dernier.

Morts.

III. Vers le 23. le Comte Regnant d'Erbach, Lieutenant General de Cavalerie au service des Etats Generaux, mourut sur ses Terres, n'ayant laissé aucun enfant, son frere a profité de cette succession, & s'est allé mettre en possession du Comté d'Erbach

Environ le 30. la Princesse de Nassau d'Heimbouurg mourut âgée de 17. ans.

Au commencement de Juillet l'Evêque de Tulles mourut à Paris.

F I N.

TABLE

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Août 1720.

ARTICLE I. <i>Contenant deux Lettres de l'Empereur au Roi de Prusse & au Duc de Wirtemberg touchant les affaires de Religion dans l'Empire, & une reponse de S. M. Prussienne à S. M. Imperiale, avec quelques piéces de Litterature.</i>	pag. 83
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	100
ARTICLE III. <i>France.</i>	109
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	133
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	142
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	148
ARTICLE VII. <i>Angleterre & Hollande.</i>	154
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariage, & Morts des Personnes Illustres.</i>	161

*Extractum Privilegii Sacrae Caesareae
& Catholicae Majestatis.*

EX Mandato Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, ferè firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Caesareae & Catholicae Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Caesareo & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infrascripti erant CAROLUS. (L. S.) Vr. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacrae Caesareae Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG,